

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE



Millennium Challenge Account - Sénégal II



Rapport Annuel N°2

Période de rapportage

Septembre 2022 - Septembre 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS	Page 6
Mot du Directeur Général	Page 8
I. INTRODUCTION	Page 10
I.1. Rappel de la mission de MCA-Sénégal II	Page 8
I.2. Organisation de MCA-Sénégal II	Page 8
I.3. Faits marquants de la deuxième année du Compact	Page 9
II. GESTION DU COMPACT	Page 12
II.1. Direction Juridique et Secrétariat Général	Page 12
II.2. Direction des Ressources Humaines	Page 13
II.3. Direction Administration et Contrôle	Page 19
II.4. Direction du Suivi, Évaluation et Analyse Économique	Page 22
III. SITUATION D'EXECUTION DU PROJET TRANSPORT	Page 25
III.1. Rappel des objectifs et description du Projet Transport	Page 25
III.1.1. Objectifs du Projet transport	Page 25
III.1.2. Description des activités du Projet transport	Page 25
III.2. État d'avancement du Projet Transport	Page 26
III.2.1. Réalisations du Projet Transport	Page 26
III.2.2. Challenges et mesures de mitigations	Page 27
III.3. Incrémentation des activités transversales du Projet Transport	Page 27
III.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale (DPES)	Page 27
III.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale (GIS)	Page 28
III.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés	Page 29
III.4.1. Situation d'exécution financière du Projet Transport	Page 29
III.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Transport	Page 29
III.5. Perspectives	Page 30

IV. SITUATION D'EXECUTION DU PROJET ACCES	Page 31
IV.1. Rappel des objectifs et description du Projet Accès	Page 31
IV.1.1. Objectifs du Projet Accès	Page 31
IV.1.2. Description des activités du Projet Accès	Page 31
IV.2. État d'avancement du Projet Accès	Page 32
IV.2.1. Réalisations du Projet Accès	Page 32
IV.2.2. Challenges et mesures de mitigations	Page 34
IV.3. Incrémentation des activités transversales du projet Accès	Page 34
IV.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale	Page 34
IV.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale	Page 35
IV.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés	Page 35
IV.4.1. Situation d'exécution financière du projet Accès	Page 35
IV.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Accès	Page 36
IV.5 Perspectives	Page 36
V. SITUATION DU PROJET REFORME	Page 38
V.1. Rappel des objectifs et description du Projet Réforme	Page 38
V.1.1. Objectifs du Projet Réforme	Page 38
V.1.2. Description des activités du Projet Réforme	Page 38
V.2. État d'avancement du Projet Réforme	Page 39
V.2.1. Réalisations du Projet du Projet Réforme	Page 39
a. Activité de Gouvernance du secteur	Page 39
b. Activité de Renforcement du Régulateur	Page 41
c. Activité de Renforcement de l'Opérateur	Page 44
V.2.2. Challenges et mesures de mitigations du Projet Réforme	Page 48

V.3. Incrémentation des activités transversales du Projet Réforme	Page 49
V.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale	Page 49
V.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale	Page 51
V.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés	Page 52
V.4.1. Situation d'exécution financière du Projet Réforme	Page 52
V.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Réforme	Page 52
CONCLUSION GÉNÉRALE	Page 53

AEME	Agence pour l'Économie et la Maitrise de l'Energie
AMPG	Aire Marine Protégée de Gorée
ANER	Agence Nationale Pour Les Énergies Renouvelables
ANO	Avis de Non-Objection
ASER	Agence Sénégalaise D'Électrification Rurale
ATR	Accès des Tiers au Réseau
BART	Bureau d'Accès des tiers au réseau
BT	Basse Tension
CAP MCA-Sénégal II	Cellule d'Appui de Millennium Challenge Corporation Sénégal II
CCA	Consultant en Conception du Projet Accès
CMOPAR	Consultant de Mise en Œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation
CP	Conditions Préalables
COTECH	Comité Technique de Suivi du Compact Energie
CRSE	Commission De Régulation Du Secteur De L'Energie
CS	Conseil de Surveillance
DAO	Dossiers d'Appel d'Offre
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DGPSN	Direction Générale à la Protection et à la Solidarité National
DQSE	Département Qualité Sécurité Environnement
DJPPAD	Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès au Droit
DJSG	Direction Juridique et Secrétariat Général
DPES	Direction Performance Environnementale et Sociale
DPM	Direction Passation des Marchés
DSEAE	Direction du Suivi Évaluation et Analyse Économique

EESS	Évaluation Environnementale et sociale Stratégique
FBR	Financement Basé sur le Résultat
FDR	Feuille De Route
GdS	Gouvernement du Sénégal
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
IEA	Implementing Entity Agreement/Accord d'Entité de mise en œuvre
IEC/CCC	Information Éducation et Communication/Communication pour le Changement de Comportement
JML	Jiggeen Mooy léer
ITT	Indicator Tracking Table (Tableau de suivi des indicateurs)
LSM	Liaison sous-marine
LST	Liaison souterraine
MCA-Sénégal II	Millennium Challenge Account Sénégal II
MCC	Millennium Challenge Corporation
MOSES	Assistant à la gestion du Programme (Management Oversight Social and Environmental Support)
MPE	Ministère du Pétrole et des Énergies
MT	Moyenne Tension
NP	Normes de Performance
PA	Agence de Passation de marché (Procurement Agent)
PAGIS	Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale
PAR	Plan d'Actions de Réinstallation
PIMC	Plan Intégrée à moindre Coût
PP	Parties Prenantes
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire

SIGLES ET ABBREVIATIONS

RH	Ressources Humaines
RNU	Registre National Unique
RQD	Revue de la Qualité des Données
S&E	Suivi-Évaluation
SFI	Société Financière Internationale
SIG	Système d'Information Géographique
TdR	Termes de référence

C'est un plaisir pour moi de vous présenter le rapport de l'année 2 du Senegal Power Compact ou Compact Électricité de MCC pour le Sénégal. Ce rapport répond à notre obligation de transparence et de reddition de comptes à la population ainsi qu'aux parties prenantes entourant l'ensemble des projets et activités que l'équipe de MCA-Sénégal II a fait avancer et a réalisé au cours l'année écoulée.

L'année 2 de mise en œuvre du Compact Électricité a été marquée par la poursuite du processus de passation en vue de la signature des contrats de réalisation des projets d'infrastructure. En outre, sur les questions relatives au cadre légal et réglementaire du secteur de l'électricité, nous avons enregistré des avancées significatives dans la finalisation des textes d'application du Code de l'électricité et de la loi sur le Régulateur mais aussi dans le processus de mobilisation de consultants pour les activités (i) d'amélioration de la Gouvernance, (ii) de renforcement du Régulateur et de (iii) renforcement de l'Opérateur.



Sur le Projet « Modernisation du réseau de transport de Senelec » (Projet Transport), un jalon important a été posé avec la signature des quatre contrats majeurs de marchés de réalisation d'infrastructures de transport d'électricité.

Concernant le Projet Accès à l'électricité, des actions majeures ont été menées en perspectives du lancement des marchés. Il s'agit notamment de la validation des notes conceptuelles, stratégies et termes de référence pour les activités du Volet Demande et la finalisation des études techniques et les activités de passation de marchés pour le recrutement des entrepreneurs devant réaliser les infrastructures pour les Volets Offre et Amélioration du réseau de distribution. Nous nous réjouissons, par ailleurs, de la signature, le 02 mai 2023, du protocole de partage de données entre MCA-Sénégal II et la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN), dans le cadre de la facilitation de l'accès aux raccordements électriques des ménages vulnérables.

Avec l'adoption de quatre décrets relatifs au Code de l'électricité et au cadre réglementaire, le Projet Réforme a enregistré d'importants résultats dans ses initiatives d'appui à la Gouvernance du secteur. Des avancées remarquables ont été aussi notés sur les activités d'appui institutionnel avec la validation, de concert avec le Ministère de l'Énergie, la CRSE et Senelec, de la structure du marché compétitif, en février 2023, sans oublier la mobilisation, en juin 2023, du consultant Ginger SOFRECO en charge de l'assistance technique pour l'Appui institutionnel pluriannuel du Ministère du Pétrole et des Énergies.

Nous sommes aussi heureux de l'état d'avancement des activités de Renforcement de l'Opérateur. La deuxième année de mise en œuvre du Compact a été principalement marquée par la finalisation du processus de passation pour les deux principales activités de renforcement de Senelec. Il s'agit de l'amélioration des performances de l'Opérateur public, Senelec, et du renforcement de la gestion des réseaux de transport et de distribution d'électricité.



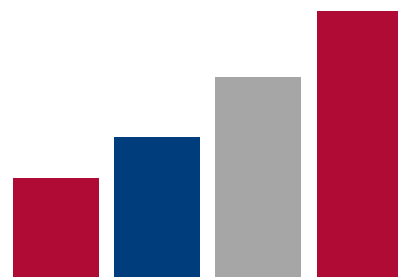
La prise en compte des exigences environnementales, sociales et liées au genre a été de rigueur dans l'exécution des activités de tous les projets, au cours de l'année 2 du Compact.

Nous nous réjouissons particulièrement la conduite de l'audit genre programmatique de Senelec et la mise en œuvre du programme de stage Jigeen Mooy Leer (JML) avec le placement en stage de 22 jeunes femmes dans six (6) institutions affiliées au MPE (Senelec, Aser, CRSE, Ges-Petrogaz, Petrosen, PNB).

Il est important et primordial de souligner que la réussite des activités de MCA-Sénégal II relève de l'effort continu et concerté de chacune de ses parties prenantes : le Conseil de surveillance, le personnel, les entités de mise en œuvre et les structures partenaires.

Je ne saurais terminer sans souligner et saluer la rigueur du travail réalisé par notre équipe de professionnels : à tout le staff, merci pour votre engagement dans la mission de MCA-Sénégal II durant cette année, pour votre professionnalisme et votre joie de vivre.

Avec ce niveau d'engagement, je suis persuadé que l'année 3 du Compact sera couronnée de succès pour la réduction de la pauvreté au Sénégal par la croissance économique à travers le renforcement du secteur de l'électricité.



I.1. Rappel de la mission de MCA-Sénégal II

Millennium Challenge Account (MCA-Sénégal II) est la structure administrative mise sur place par le Gouvernement du Sénégal (GdS) et chargée de la Gestion du Programme du Compact.

Placé sous la tutelle technique de la Primature et sous la tutelle financière du Ministère des Finances et du Budget, MCA-Sénégal II est chargé pour le compte de l'État :

- d'assurer les missions de maîtrise d'ouvrage liées à la gestion et à la mise en œuvre du Compact ;
- d'assurer, en relation avec les services compétents de l'État, les négociations avec la partie américaine, sur toutes les questions techniques, financières et administratives liées au Programme du Compact ;
- de passer tous actes, dans ses relations avec les autres acteurs et les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et la mise en œuvre du Programme du Compact.

I.2. Organisation de MCA-Sénégal II

LE MODE DE GOUVERNANCE

- Le Conseil de Surveillance
- Comité des Parties prenantes
- La Direction Générale
- La Cellule d'appui au MCA

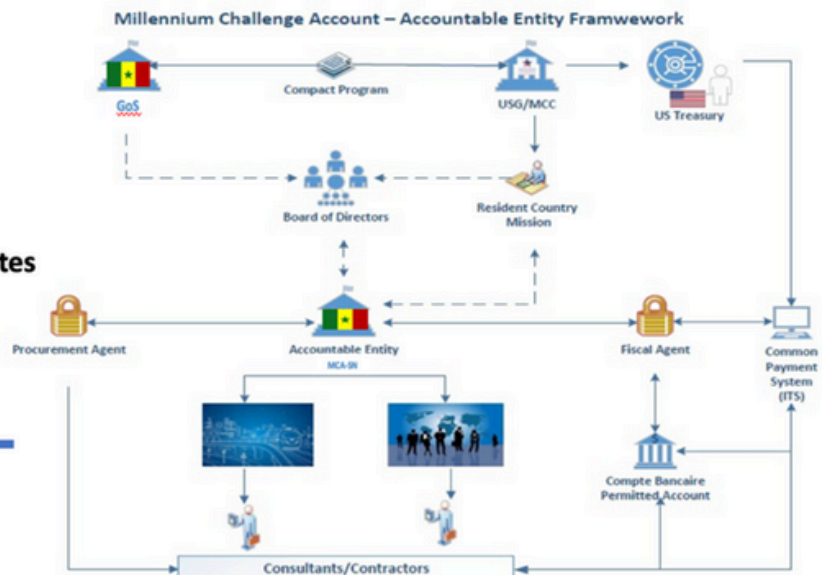


Figure 1 : Mode gouvernance du Sénégal Power Compact

I.3. Faits marquants de la deuxième année du Compact

L'année 2 du Senegal Power Compact a été marquée par les faits suivants :

- Visite de Mme Sophie Gladima, Ministre du Pétrole et des Energies au siège de MCA-Sénégal II, 24 janvier 2023
- Panel sur les femmes leaders dans le secteur de l'énergie, 20 mars 2023
- Atelier de renforcement des capacités des journalistes économiques sur le Senegal Power Compact, 14 avril 2023
- Signature d'un protocole d'accord avec Direction Générale à la Protection et à la Solidarité National (DGPSN) pour le ciblage des ménages bénéficiaires de l'installation intérieure dans le cadre du volet « appui à la demande des consommateurs » du Projet Accès, 02 mai 2023
- Participation de MCA-Sénégal II à la conférence internationale sur l'environnement et les infrastructures CIEI, à Washington, 10 au 16 mai 2023
- Revue du portefeuille du Senegal Power Compact à Washington, 17-19 mai 2023
- Démarrage des activités de services de conception détaillées, fourniture, installation et mise en services des postes AIS et GIS, 20-26 juin 2023
- Visite de sites du projet Accès pour la préparation des Dossier d'Appel d'Offre (DAO) relatifs à la fourniture et à la réalisation d'infrastructures électriques, 3-7 juillet 2023
- Démarrage des activités de réalisations de la Liaison sous-marine (LSM), 5 juillet 2023
- Retraite du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal II, 13-15 juillet 2023
- Mission conjointe d'identification des ménages cibles de l'installation intérieure avec la DGPSN, 10-19 août 2023
- Démarrage des activités de réalisations de la Liaison souterraine (LST) 6-7 septembre 2023
- Visite de Kyeh Kim, Vice-présidente principale du Département des Opérations des Compact de MCC, 13 septembre 2023

II.1. Direction Juridique et Secrétariat Général

La Direction Juridique & Secrétariat Général (DJSG) du MCA-Sénégal II a pour rôle de s'assurer, dans le cadre du développement stratégique, que les passifs et les risques sont adressés et que tous les aspects de mise en œuvre sont conformes à la législation nationale, au Compact, à l'Accord de mise en œuvre, de superviser et conseiller sur toutes les questions juridiques au nom du MCA-Sénégal II.

Examen des contrats

Durant cette année de mise en œuvre du compact, la DJSG a examiné tous les contrats commerciaux, les contrats de travail, les accords d'entité de mise en œuvre et les accords de partenariat et procédé à leur revue. Elle a également pris part aux négociations contractuelles.

Politique de MCA-Sénégal II relative aux conflits d'intérêts

La DJSG a également fourni des informations et un appui à la résolution des problèmes liés aux conflits d'intérêts, à la confidentialité, aux termes et conditions du contrat, aux avenants aux contrats et à la résolution des différends contractuels, le cas échéant. Un appui constant est apporté à la Direction Passation de Marché (DPM) et à l'Agent de passation de Marché (Procurement Agent (PA)) sur les questions portant sur les modifications de contrat, les communications de MCA-Sénégal II avec les contractants concernant la mauvaise qualité, la livraison tardive ou la nécessité de résilier un contrat.

Garanties et cautions

Responsable de la conservation des originaux des garanties et polices d'assurance, de l'établissement des procédures et règlements contractuels et juridiques, la DJSG interagit avec le Conseil de Surveillance (CS) et veille au respect des normes et cadres éthiques conformément aux exigences de la Millennium Challenge Corporation (MCC), du Compact et du Sénégal. Elle veille à ce que les deux parties au contrat remplissent pleinement leurs obligations respectives afin d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat.

Conseil de Surveillance

La DJSG agit aussi en tant que Secrétaire Général du CS de MCA-Sénégal II. Le Secrétaire a pour tâche d'organiser les réunions du Conseil tous les trois mois et en consultation à domicile au besoin, de tenir le registre des procès-verbaux ayant trait aux réunions du CS du MCA-Sénégal II, de transmettre des avis de convocation aux réunions du Conseil, d'assister aux réunions du CS.



Retraite et 14e réunion du Conseil de surveillance, 13 juillet 2023

Bureau de prévention et règlement des différends (DAB) des contrats FIDIC

Suite à la signature des contrats de travaux du Projet Transport, un comité de prévention et de règlement a été mis en place pour chaque lot (liaisons souterraines, liaisons sous-marines, postes AIS et postes GIS) gérés par 2 conciliateurs. La direction juridique qui gère ces contrats de conciliation pour le compte du MCA-Sénégal II a organisé la mise en place de ces bureaux et présidé les réunions de démarrage.

II.2. Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour missions principales :

- d'appuyer dans la préparation et la mise en œuvre des plans de dotation en personnel de MCA-Sénégal II et d'un système de recrutement rigoureux et efficace pour engager un personnel très performant ;
- de s'assurer qu'un système de gestion méthodique et systématique pour les contrats et la documentation de l'employé est mis en place et en conformité avec les exigences de MCC et celles du Sénégal ;
- d'appuyer MCA-Sénégal II et donner des conseils stratégiques à la direction générale de MCA-Sénégal II et au Top Management sur toutes les questions relatives aux Ressources Humaines (RH) en vertu des politiques pertinentes et des législations nationales et internationales et
- de veiller à la mise en œuvre de politiques de fidélisation et de motivation du personnel pour une performance orientée résultats.

Au-delà des recrutements du staff de MCA-Sénégal II, les activités de la direction RH sur la période sous-revue, sont listées ci-dessous :

1) SUIVI DES EFFECTIFS

Le graphique présente la situation des entrées et sorties du personnel de MCA-Sénégal II au 30 septembre 2023. A cet effet, soixante-dix-huit (78) collaborateurs ont été recrutés depuis aout 2020 (budget initial et remplacements). Néanmoins 14 sorties ont été enregistrées pour les motifs ci-dessous :

- Huit (9) démissions pour convenance personnelle ;
- Quatre (4) non-renouvellements de période d'essai ;
- Un (1) licenciement.



Figure 2 : Situation du personnel de MCA-Sénégal II

Les 14 départs ont été remplacés, et le processus en cours pour les 3 postes lancés sera bouclé d'ici décembre 2023.

Ainsi, sur une dotation globale prévisionnelle (Organigramme 2023) de 78 collaborateurs, il reste 1 position non pourvue concernant l'archiviste dont le poste est suspendu.

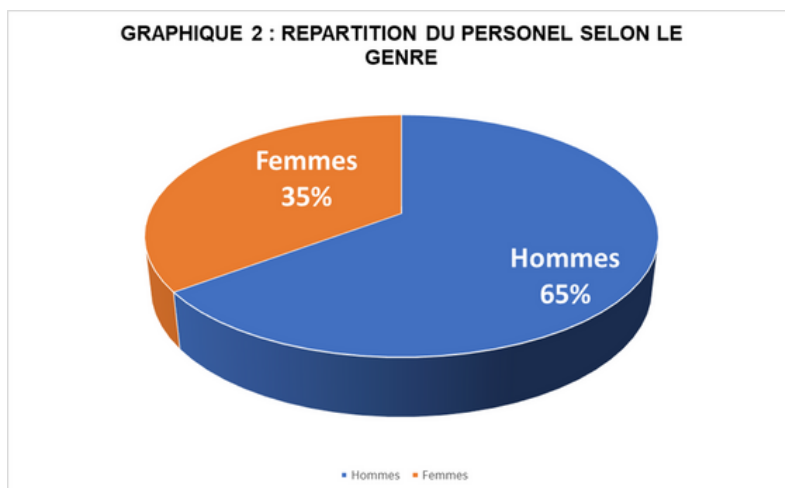


Figure 3 : Répartition du personnel selon le genre

La représentation du graphique 2 ci-dessus fait la situation de la répartition du personnel selon le genre. Ainsi, parmi les soixante-trois collaborateurs recrutés au sein de MCA-Sénégal II dans la période prescrite, 35% sont composés de femmes contre 65% d'hommes. Cette tendance pourrait évoluer sensiblement en faveur des femmes au regard des profils reçus sur les recrutements en cours.

L'âge médian du personnel au sein de MCA-Sénégal II étant de 40 ans, le graphique 3 ci-dessus fournit une situation synoptique intrinsèque à la pyramide des âges des collaborateurs. A ce titre, nous relevons que 13 des collaborateurs femmes ont un âge compris entre 36 et 40 ans contre 12 chez les hommes.

2) SUIVI FORMATION

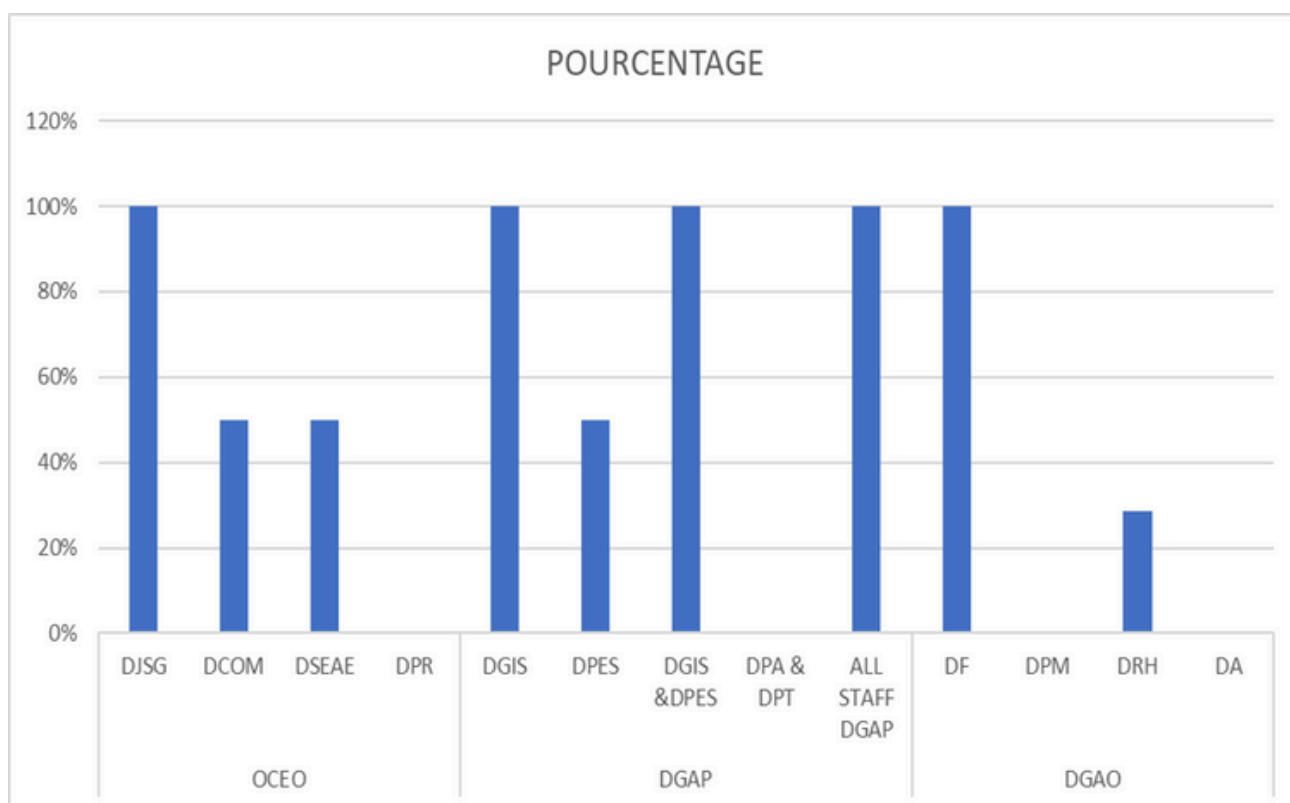


Figure 4 : Répartition du personnel par Direction Administrative

Sur les 23 thèmes de formations prévus au planning de 2022, 11 thèmes ont été réalisés au 30 septembre 2023 (soit un taux de 48%). Les autres sont intégrés dans le planning 2023/2024 en cours de validation avec MCC.

3) PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

La première période d'évaluation des performances a été mise en œuvre avec l'appui d'un Consultant Indépendant sélectionné par MCC pour l'appui à tous les MCA dans la gestion des RH y compris l'élaboration de la procédure ainsi que la fourniture du logiciel de traitement des évaluations des performances individuelles selon le système 360 degrés.

A partir de l'année II du Compact, la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du système a été transférée aux MCA. A cet effet, Le MCA-Sénégal II a signé un contrat avec **Act For Performance** pour l'accompagner dans le développement d'un système d'évaluation des performances alternatif à compter du mois d'octobre 2023.

Le processus est en cours conformément au planning de mise en œuvre validé.

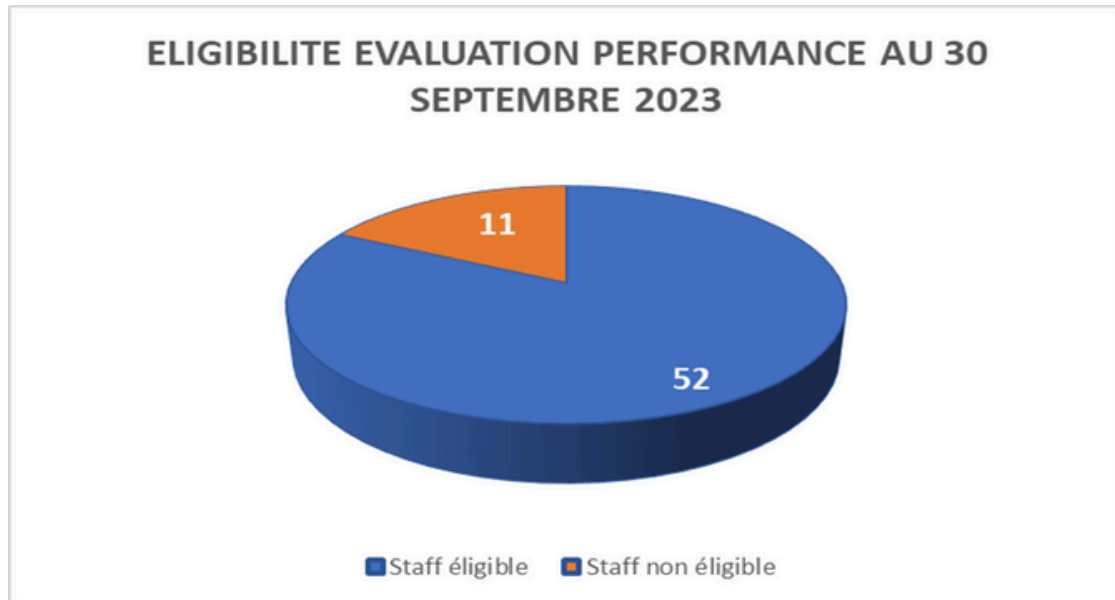


Figure 5 : Répartition du personnel selon l'éligibilité à l'évaluation des performances au 30 Septembre 2023

4) AUTRES ACTIVITES RH

a. Pulse survey

Conscient du fait que sa première force réside dans ses RH, MCA-Sénégal II a opté pour la conduite régulière d'enquêtes « de pouls » pour monitorer de façon rapprochée le degré de motivation du personnel, prendre en charge les suggestions pertinentes pour améliorer les conditions de travail et limiter le turnover. C'est ainsi, que MCA-Sénégal II a conduit 2 enquêtes anonymes entre juillet 2022 et février 2023.

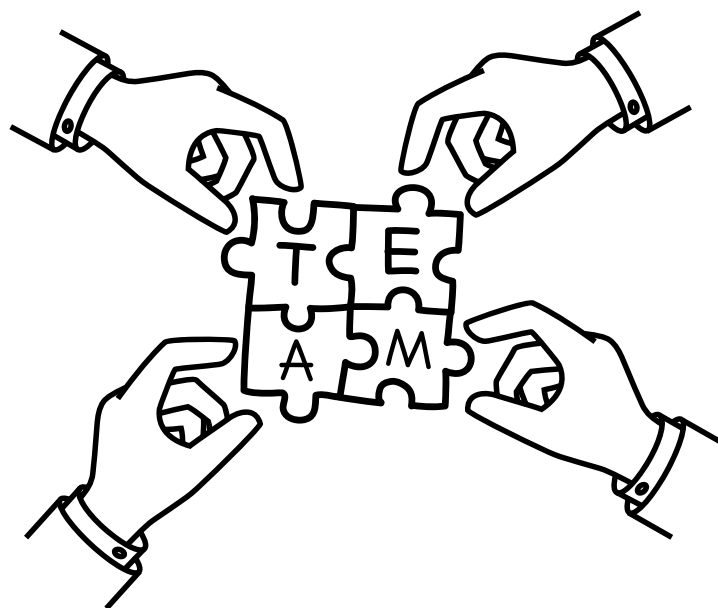
L'analyse des résultats de ces enquêtes a conduit à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des conditions de travail et de rétention du personnel jusqu'à la fin du Compact. Ladite stratégie a été validée par le CS en sa session du 14 juillet 2023 et par la MCC.

b. Team building

MCA-Sénégal-II compte fédérer le staff autour de l'atteinte de ses objectifs en suscitant une appropriation commune et individuelle des enjeux du Compact par la mise en place d'un cadre de travail propice à l'épanouissement de tous, un système de gestion des performances basé sur le mérite ainsi qu'un renforcement de la cohésion et de la motivation.

A cet effet, après l'année une du Compact et l'évaluation des performances, MCA-Sénégal II a recruté une firme en septembre 2023 pour l'organisation d'un deuxième « Team Building » pour remobiliser le personnel, améliorer la motivation et favoriser l'esprit d'équipe pour la réalisation des objectifs du Compact.

L'objectif principal de ce Team Building est de favoriser un cadre d'échange et d'apprentissage constructif et convivial, dans lequel les participants pourront s'exprimer et échanger sur des thématiques importantes en lien avec l'esprit d'équipe, la mobilisation des Ressources Humaines et l'orientation résultats. Ce qui permettra ainsi de contribuer au renforcement de la qualité des interactions entre les membres de l'équipe



a. Appui aux IAEs (Senelec, MPE, CRSE, DEEC, DJPPAD)

Dans le cadre de l'appui aux Accords d'Entités de Mise en œuvre (IEAs), les principes directeurs ci-dessous de MCC relatifs aux recrutements ont été partagés avec les parties prenantes (PP) :

- S'assurer qu'un processus ouvert, juste, transparent et concurrentiel est déroulé pour arriver au recrutement de tout le personnel de l'entité de mise en œuvre ;
- Respecter les droits de supervision de MCA-Sénégal II, y compris :
 1. Convenir de toutes les demandes de revue, d'approbation et d'avis de non-objection de MCA-Sénégal II, énoncées dans l'IEA et ultérieurement communiqué par MCA-Sénégal II ;
 2. Se conformer aux directives de MCC pour les Entités responsables et les Entités de mise en œuvre ; (<https://www.mcc.gov/resources/doc/guidelines-for-accountable-entities-and-implementation-structures>)
 3. Se conformer aux exigences énoncées dans le Manuel des RH adapté au MCA-Sénégal II (en matière de recrutement).
- S'assurer du respect du processus normal, de la transparence et d'un niveau élevé de confidentialité par les parties concernées y compris les Responsables de l'Entité de mise en œuvre, l'agence chargé du recrutement et MCA-Sénégal II.
- S'assurer qu'aucun traitement de préférence n'est accordé à un candidat, qu'il soit présentement employé de la Structure bénéficiaire de l'accord, ou d'autres entités travaillant présentement ou ayant travaillé avec le Gouvernement et MCC sur la formulation et la pré-mise en œuvre du Compact, ou ayant travaillé avec MCA-Sénégal II. Pour maintenir un processus rigoureux et concurrentiel, l'entité de mise en œuvre travaillera avec le personnel désigné de MCA-Sénégal II pour obtenir des informations et des approbations clés afin de s'assurer que les candidats, n'auront aucune connaissance préalable des critères d'évaluation spécifiques, des questions d'entretien, des sélections ou présélections, et/ou des décisions de recrutement, et ne pourront pas y apporter des observations.

Au 30 septembre 2023, les dossiers soumis de Senelec, du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE), de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE), de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), de la Direction de la Justice de Proximité et de la Promotion de l'Accès aux Droits (DJPPAD) ont été revus et validés. L'assistance est en cours pour la suite des processus de recrutements entamés.

II.3. Direction Administration et Contrôle

La Direction Administration et Contrôle conduit l'adaptation des politiques, systèmes et cadres administratifs et s'assure de la conformité des besoins de MCA-Sénégal II suivant les Directives de MCC. Elle assure le bon fonctionnement des services généraux du MCA-Sénégal II, la qualité et la rapidité des services administratifs et le respect des politiques et des plans de travail établis ainsi que les aspects liés à la sûreté et la sécurité des biens et des personnes.

La Direction de l'Administration est responsable de toutes les activités administratives, y compris les acquisitions des dépenses d'opérations (OPEX) de MCA-Sénégal II et la conformité aux règles et règlements de MCA-Sénégal II et de MCC.

Le Contrôle interne est constitué du plan d'organisation, des procédures et de la documentation liés à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des documents financiers.

Conformément au Cadre de Responsabilité Fiduciaire de MCC, la Direction Administration fait partie des principales entités autorisées à agir dans toutes les opérations administratives, de passation de marchés et de gestion financière relatives au Programme. En plus, elle fait office de point de contact de la Cellule d'Appui pour la mise en œuvre du Compact (CAP).

En soutien aux activités du compact et des projets, la direction administration et contrôle a réalisé les activités conformément à ses prérogatives comme décrit ci-dessous en termes d'exécution budgétaire et de passation de marché.

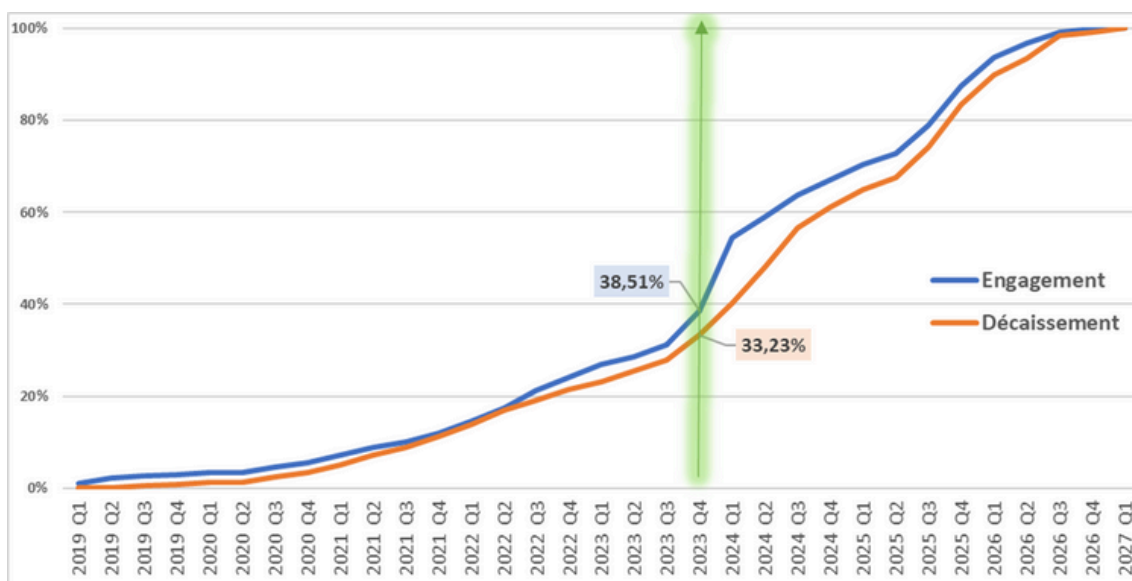


Figure 6 : Situation Financière de la Direction Administration et Contrôle

La liste des marchés signés dans le cadre de l'administration du Compact dans la période concernée figure ci-dessous :

Nom du marché	Titulaire du Marché	Date de signature	Montant	Durée du contrat (mois)
Sélection d'une firme pour la formation de premiers secours	Sahel Assistance SUARL	19/10/2022	4,800,000 XOF	5
Acquisition d'une moto	Vigilus Group SA	18/01/2023	1,300,000 XOF	12
Assurance multirisque pour les bureaux et biens de MCA-Sénégal II	Finafrica Assurances Senegal SA	28/02/2023	7,470,954 XOF	45
Sélection d'une firme pour un appui temporaire au personnel administratif de MCA	Flow Consulting Holding SARL	20/04/2023	7,095,974 XOF	41
Formation en sureté et sécurité	Safer Access Consulting Ltd	26/04/2023	50,000 \$	2
Acquisition de kits de premier secours pour MCA Senegal II	Maison du Materiel Médical	05/05/2023	11,074,500 XOF	13
Acquisition de véhicules pour MCA-Sénégal II et les entités de mise en œuvre (lot 3)	LANSAR Auto SUARL	11/08/2023	186,000,000 XOF (amendé)	37
Acquisition de véhicules pour MCA-Sénégal II et les entités de mise en œuvre (lot 1)	Eminence Motors Garantie SA (EMG)	16/08/2023	37,250,000 XOF	37
Acquisition de véhicules pour MCA-Sénégal II et les entités de mise en œuvre (lot 2)	Eminence Motors Garantie SA (EMG)	16/08/2023	8,625,000 XOF	37
Location de bureaux pour la CC26	Cabinet Immobilier du Monde	15/02/2023	108,240,000 XOF	46
Location de bureaux pour la CRSE	SAIM-Kébé SA	22/05/2023	108,240,000 XOF	24
Prestation de services de manutentionnaires	Ousseynou Thiam	01/03/2023	3,000,000 XOF	12

Des formations ont été dispensées avec plusieurs bureaux de consultants (SOFRECO, MOSES, Elecnor, Eiffage, Herbosch and Shore, etc.) sous contrat avec MCA-Sénégal II sur les procédures d'exonérations fiscales et douanières. Ces formations se sont tenues sous forme de plusieurs ateliers et réunions d'orientations.

A l'instar des procédures d'exonération, le bureau d'administration a renforcé les capacités des entités de mise en œuvre du Compact II sur les procédures standards administratives de MCA-Sénégal II en matière de sureté et sécurité, gestion des actifs, gestion des voyages et gestion des évènements.

Le staff de MCA-Sénégal II a également été formé sur les gestes de premiers secours. Cette formation avait pour objectif d'apprendre au staff de MCA-Sénégal II les gestes de premiers secours et la conduite à tenir en attendant l'arrivée des secours. Cette formation a permis au staff d'être capable de pouvoir évaluer et réaliser une protection adaptée sur le lieu de travail, d'examiner une victime et d'agir en conséquence. En plus de ces actions, tout membre du staff de MCA-Sénégal II a pu mettre en place des actions de prévention et d'informer sur les risques et les situations dangereuses repérées.

L'équipe de l'administration eu à recevoir la mission de MCC sur la sureté et la sécurité. Cette visite a permis de faire le point sur les mesures d'atténuation des risques identifiés sur le bâtiment dans le rapport de vulnérabilité de la première mission et faire le point avec le responsable de sureté et sécurité du MCA-Senegal II.

Défis

Les défis rencontrés sont principalement liés au processus d'intensification des activités de terrain. En effet, MCA-Sénégal II est dans un processus d'appui constant aux contractants et en flux tendu pour l'obtention des exonérations avec la CAP MCA-Sénégal II. D'autre part, cette situation entraine la gestion d'une logistique supplémentaire dans le cadre des nombreux déplacements à effectuer par le staff.

II.3. Direction du Suivi, Évaluation et Analyse Économique

Le suivi-évaluation (S&E) est l'activité de surveillance des différentes interventions du compact. Il sert d'alerte lorsque les réalisations s'écartent des prévisions. La MCC a décrit sa politique de S&E sur la base des principes de redevabilité, de transparence et d'apprentissage. À cet effet, la Direction du Suivi Évaluation et Analyse Économique (DSEAE) a conduit plusieurs activités allant dans le sens de l'amélioration de la qualité des données, de la surveillance des interventions et de la capitalisation des leçons apprises.

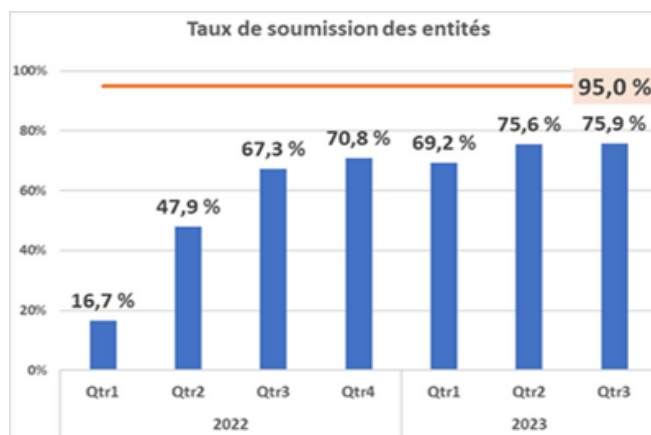
MCA-Sénégal II et MCC s'accordent sur l'importance capitale de l'apprentissage dans la mise en œuvre du programme non seulement pour alimenter la formulation des prochains programmes de MCC mais également pour améliorer l'efficacité des interventions et optimiser l'atteinte des résultats escomptés du Sénégal Power Compact. Cependant, l'apprentissage n'est pas conventionnellement intégré dans le dispositif de S&E du Sénégal Power Compact bien que des éléments de langage y afférent aient été mentionnés dans le plan de S&E. Pour combler ce vide, la DSEAE a initié cette activité de plan d'apprentissage pour apporter des réponses à des questions de recherche pertinentes. Le lancement du DAO du Plan d'apprentissage du Senegal Power Compact a été effectif le 31 août 2023. Parallèlement, des rencontres sont prévues avec les universités afin d'échanger sur un programme d'accompagnement d'apprenants en master et doctorat.

Dans le cadre de l'assurance qualité des données, un marché de service de Revue de la Qualité des données (RQD) de performances du Compact est en cours de préparation. A ce titre, MCC a fourni son non-objection sur les termes de référence (TdR). Pour rappel, cet exercice sera le deuxième après une première RQD menée durant la phase de formulation du Compact.

Pour ce qui concerne l'étude de référence entamé depuis juin 2021, le groupement Mathematica/SDI/COGEMAP a conduit une enquête téléphonique auprès des clients d'électricité sur la période mai-août 2023. Cette mission de collecte est une continuité de l'enquête de référence qui s'est tenue sur la période de mars à juin 2022. Elle avait pour objectif de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la perception du service technico-commercial, les réformes en cours ainsi que les connaissances et aptitudes en matière d'efficacité technique. Par ailleurs, des rencontres ont été organisées avec les clients Haute Tension afin d'obtenir leur engagement quant à leur participation à l'enquête. Cela aura permis de les informer clairement sur l'objet de la collecte ainsi que de leur rôle au sein de cette activité, et de vulgariser le Compact.

Concernant la mission de renforcement du dispositif de suivi-évaluation pour le personnel de MCA-Sénégal II et les entités de mise en œuvre la Société de Développement Internationale (SDI), consultant en charge de l'étude, a élaboré un draft de TDRs pour la mise en place d'un Système d'Information de Gestion Intégrée des données de Régulation (SIGIR) de la CRSE qui est en cours de validation par les parties prenantes. Le plan de formation est également en cours de d'élaboration.

La DSEAE a initié la mise à jour du Plan de Suivi-évaluation. A cet effet, des rencontres ont été tenues avec les projets à la suite des revues de MCC afin de stabiliser les propositions de modifications éventuelles pour les Projets Transport, Accès et Réforme. La prochaine étape vise à boucler ces rencontres préliminaires et aller vers les entités afin d'enclencher le processus d'approbation de MCC et du CS de MCA-Sénégal II.



Dans le cadre du suivi des performances, le MCA-Sénégal II soumet trimestriellement à MCC un tableau de suivi de l'évolution des indicateurs inclus dans le plan de S&E, dénommé ITT (Indicator Tracking Table ou Tableau de Suivi des Indicateurs). Ces indicateurs sont fournis chaque trimestre par les entités de mise en œuvre et les consultants via les projets. Pour un bon déroulement du suivi de la performance, le Comité de Validation des Données de Suivi du Compact a permis une collecte efficace des données de qualité.

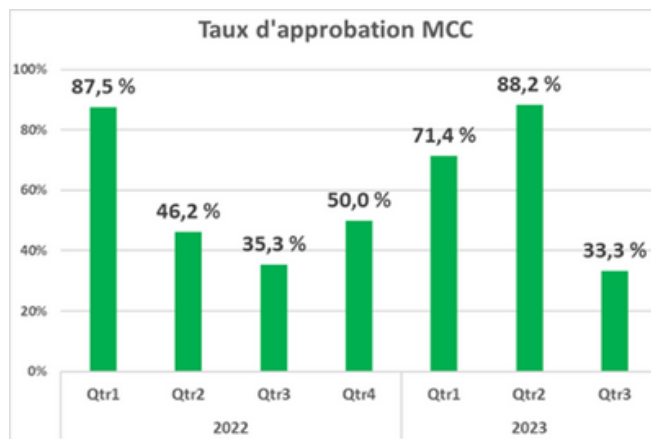


Figure 7 : Situation de la collecte des indicateurs de performance du Compact

La mise en œuvre continue des recommandations a permis de passer d'un taux de disponibilité des indicateurs de 67% en fin 2022 à 76% en fin 2023. Le taux d'approbation est passé de 35% à 88%.

La situation budgétaire du suivi évaluation est la suivante :

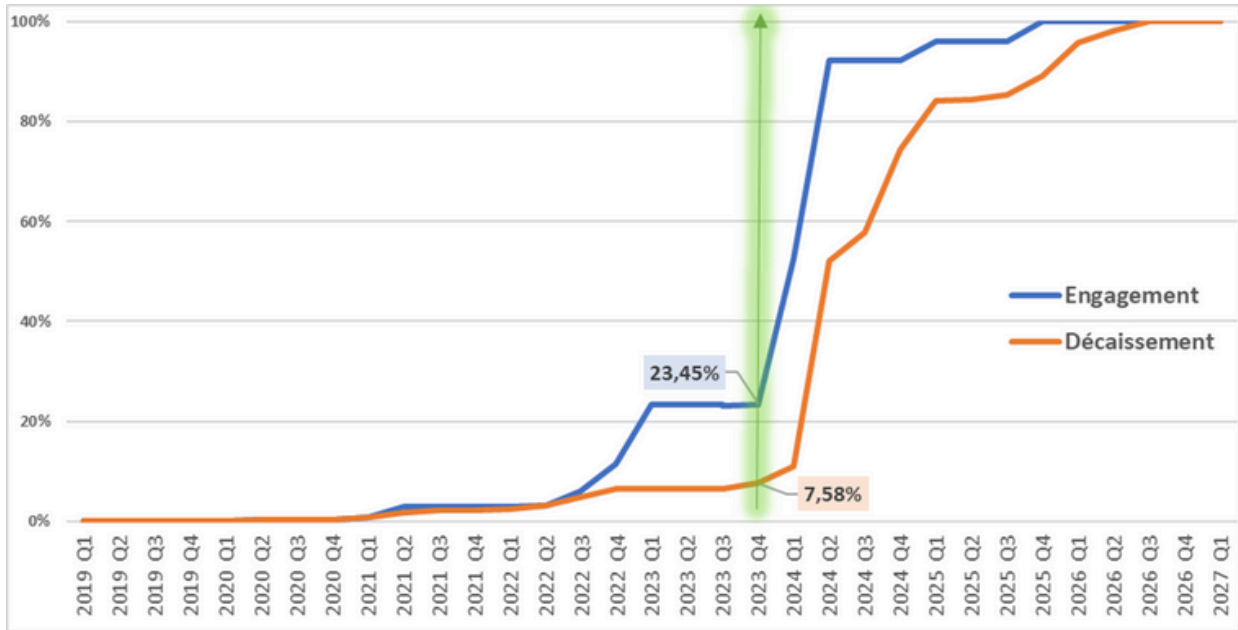


Figure 8: Situation financière de la Direction Suivi Evaluation et Analyse Economique

III.1. Rappel des objectifs et description du Projet Transport

III.1.1. Objectifs du Projet transport

L'objectif du projet Transport est de fournir de l'électricité de qualité à partir des sources les moins coûteuses à la disposition de Senelec pour répondre à la demande croissante sur le réseau interconnecté au Sénégal. Cet objectif est défini en termes de coût, de qualité, et de quantité d'électricité. L'indicateur clé pour mesurer le coût est le coût moyen de production par KWh attendu à 48,85 CFA à la fin du compact contre 61,61 en 2019. La qualité de l'électricité sera mesurée par la durée et la fréquence des interruptions de service qui devraient respectivement passer de 10 à quatre (4) heures et de 11 à cinq (5). Quant à la mesure de la quantité, les indicateurs clés sont l'énergie supplémentaire transmise par les transformateurs ajoutés et l'énergie supplémentaire transmise dans la presqu'île de Dakar qui sont attendus respectivement à 1 141 168 MWh et 360 745 MWh à la fin du Compact.

III.1.2. Description des activités du Projet transport

Le projet de transport comporte les trois activités suivantes :

- 1) L'activité de construction du réseau de transmission** vise à réduire la congestion sur les lignes et sous stations surutilisées de la péninsule de Dakar. Elle contribue ainsi à assurer la sécurité et la fiabilité de l'alimentation en électricité de la péninsule de Dakar, tout en garantissant une demande à long terme, par la construction d'une boucle de transport à 225 kilovolts (« kV »).
- 2) L'activité de remplacement des transformateurs** vise à améliorer la fiabilité du réseau et la qualité de l'électricité tenant compte de la demande croissante résultant de l'élargissement de l'accès à l'électricité et de la forte croissance économique du Sénégal. En particulier, elle comporte un appui à une initiative existante de remplacement des transformateurs sur les réseaux à haute et moyenne tensions, en renforçant ou remplaçant les transformateurs critiques des postes de Touba, Diass, Hann et Aéroport Léopold Sédar Senghor (LSS) et l'ajout de réactances dans les sites de Diass et Tobène.
- 3) L'activité de stabilisation du réseau** vise à appuyer la durabilité du Projet de Transport et l'optimisation de la performance du réseau de transport du Sénégal par l'ajout de réserves d'exploitation pour résoudre les problèmes de stabilité du réseau. Cela devrait inclure une combinaison d'améliorations de la gestion du réseau et de batteries de stockage d'énergie suffisantes pour garantir une capacité de réserve d'exploitation.

III.2. État d'avancement du Projet Transport

III.2.1. Réalisations du Projet Transport

L'année 2 du compact a été marquée par la finalisation du processus de passation et la signature des contrats de travaux du Projet Transport.

Les négociations des quatre contrats avec les entrepreneurs se sont déroulées de façon simultanée sur la période allant du 13 février au 07 juin 2023, et ont abouti à la signature des marchés suivants :

Tableau 2: Présentation des Marchés de Construction d'Infrastructures du Projet Transport

N°	Contrat	Date signature	Entrepreneur	Montant (USD)	Délai (mois)
1	Liens sous-marins 225 kV (contrat LSM)	14 juillet 2023	Enshore Subsea / Herbosch Kiere	203 341 466	30
2	Postes AIS (contrat AIS)	30 juin 2023	Eiffage Energie Systèmes Transport & Distribution (EESTD)	37 397 714	21
3	Postes GIS (contrat GIS)	30 juin 2023	EESTD / GRID Solutions SAS	53 427 866	26
4	Liens souterrains 225 kV (contrat LST)	18 septembre 2023	ELECNOR	39 639 695,48	23,5

Préalablement à la signature de ces marchés, MCA-Sénégal II a activé en début juin 2023 l'option sur les services d'ingénieur de supervision des travaux du contrat de SOFRECO RTEi. Ainsi l'Ingénieur a pu notifier le commencement des travaux le 21 juillet 2023 pour les contrats LSM, AIS et GIS. S'agissant du contrat LST, le commencement est effectif depuis le 03 octobre 2023.

Les ateliers de kick off meeting et visites de site avec les entrepreneurs des quatre lots ont été faits aux mois de juillet et septembre 2023.

Les entrepreneurs ont démarré les investigations complémentaires, le processus d'obtention des différents permis et autorisations, procédé à la soumission des premiers livrables (plannings, datasheets des équipements principaux, plan d'installation chantier, plan de gestion environnemental et social, plan d'action genre et d'inclusion sociale, etc.). La mise à disposition des sites de contrats AIS et GIS est effective depuis le 23 octobre 2023.

III.2.2. Challenges et mesures de mitigations

Pour le projet Transport, les défis rencontrés étaient principalement liés au processus de marché. En effet MCA-Sénégal II devait procéder à la négociation de quatre grands contrats de travaux. Pour optimiser la durée du processus, ces négociations ont été menées de façon simultanée.

Par ailleurs, l'inflation sur le prix des matières premières telles que le fer, le cuivre, l'aluminium, ainsi que le contexte géopolitique mondial ont notamment entraîné le dépassement du budget annoncé dans les dossiers d'appel d'offres, et issu des estimations de l'ingénieur. C'est le cas du DAO LSM avec une seule offre reçue et dépassant sensiblement le budget annoncé, ayant nécessité plusieurs rounds de négociation technique et financière.

Au final, MCA-Sénégal II a sollicité et obtenu l'accord pour une contribution additionnelle du GoS de 29 millions de \$ USD, afin d'atteindre le budget de contingences requis pour la signature des contrats.

III.3. Incrémentation des activités transversales du Projet Transport

III.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale (DPES)

La levée de la Condition préalable (CP) de décaissement lié au respect des normes de la Société Financière Internationale (SFI) sur l'audit de réinstallation de la liaison Kounoune Patte d'Oie a été la réalisation phare de la DPES durant la période ciblée. En effet, il s'agit d'une condition de décaissement articulé à trois jalons essentiels dans la vie du Compact à savoir :

- la signature de la lettre d'acceptation du premier contrat de l'entrepreneur à conclure au titre du projet Transport (jalón 1 levé en avril 2023) ;
- le paiement de l'avance de démarrage de l'entrepreneur (jalón 2 levée en mai 2023) ;
- la validation du QDRP (Juillet-Aout-Septembre 2023) du Compact (Jalón 3 levée en septembre 2023).

Au-delà, la DPES a réalisé les activités suivantes dans le cadre conjoint des Projets Transport et Accès.

- l'émission de l'avis de démarrage du Consultant chargé de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet Transport le 1er juin 2023, confiées au groupement SOFRECO/RTEi International ainsi que le cabinet local ANA Consulting ;
- la validation du rapport de l'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du Compact d'électricité, en septembre 2023 ;
- la stabilisation des drafts d'IEA avec les Directions des Eaux et Forêts, Aires Marines Protégées, entre autres ;
- l'augmentation du nombre de licences pour l'accès des PP à Borealis (plateforme numérique de gestion des parties prenantes).

III.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale (GIS)

Les activités GIS pendant la période ont été marquées par le suivi de la mobilisation des experts GIS dans les différents Contrats : Ingénieur, Consultant de Mise en Œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation (CMOPAR), entreprises. A cet effet, toutes les expertes GIS ont été mobilisées et sont entrain de suivre la prise en compte des enjeux GIS dans leurs activités respectives. L'élaboration et la mise en œuvre des Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale-Entreprises (PAGIS-E) est en cours au niveau des quatre entreprises retenues. Par ailleurs, sous la supervision de l'experte GIS de l'Ingénieur de supervision, des outils de suivi de la mise en œuvre des PAGIS –E ont été développés.

Par ailleurs, la finalisation du processus de gestion des plaintes sensibles est très avancée. Plusieurs discussions avec l'entité retenue (DJPPAD) ont été tenu. L'IEA prévue à cet effet a été validée par le CS de MCA-Sénégal II. La prochaine étape est la soumission en Avis de Non-Objection (ANO) et la signature de l'accord qui sera suivi par le démarrage de la mise en œuvre.

III.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés

III.4.1. Situation d'exécution financière du Projet Transport

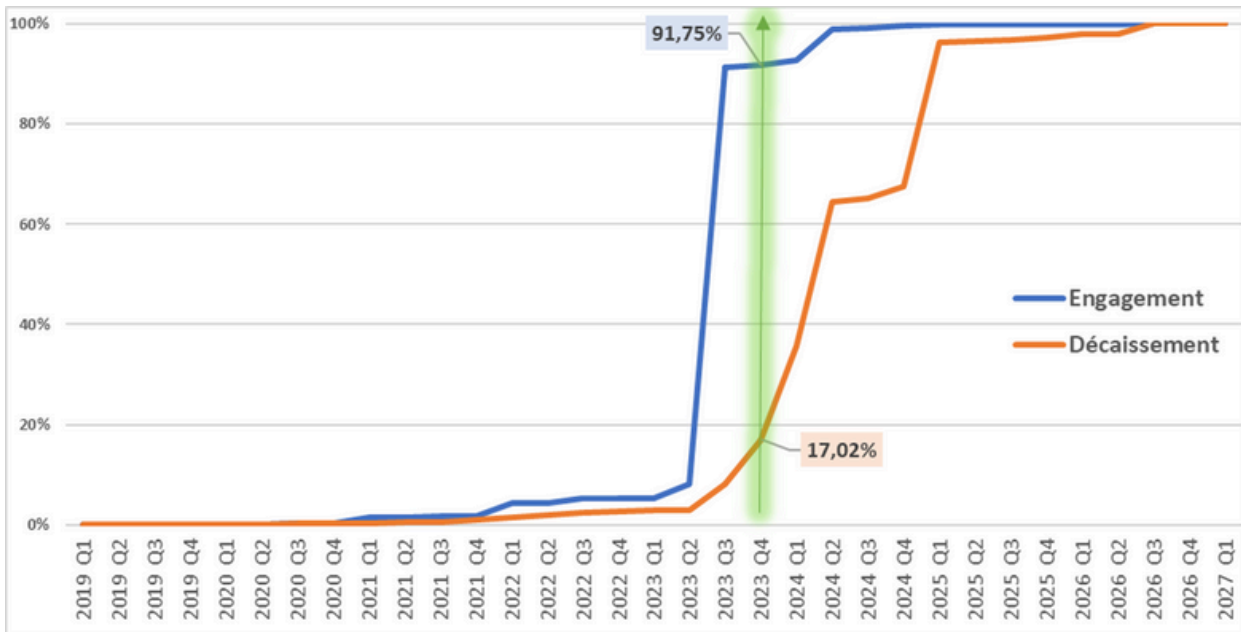


Figure 9 : Situation Financière du Projet Transport

III.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Transport

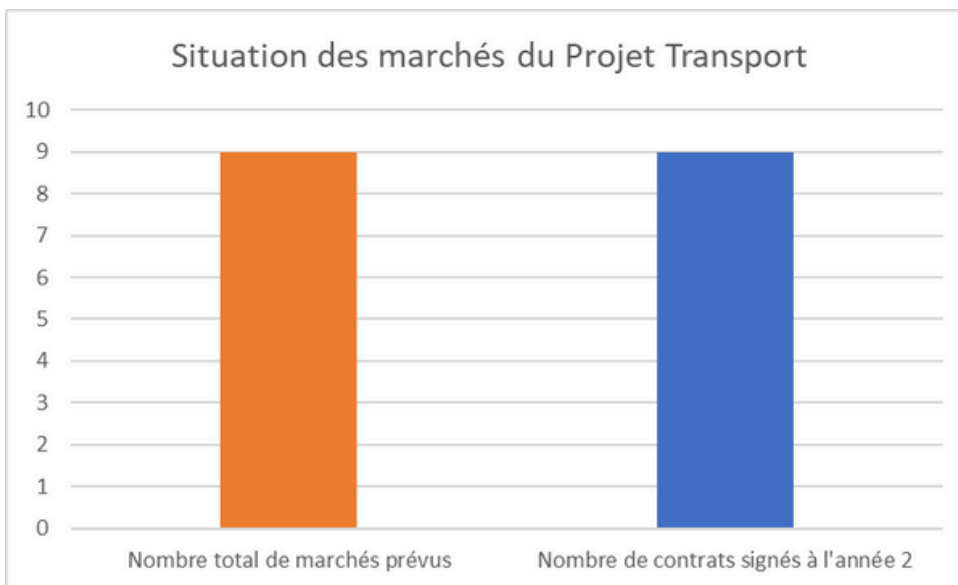


Figure 10 : Situation d'exécution des marchés du Projet Transport

En fin d'année 2, tous les contrats prévus au titre du Projet transport ont été signés. Cela inclut deux contrats pour les conciliateurs et un contrat de supervision. A noter que Le marché de postes AIS et AIG est signé en deux lots.

III.5. Perspectives

L'année 3 du Compact marquera le lancement des constructions des infrastructures du projet Transport. Durant cette période, les entrepreneurs et l'Ingénieur de supervision devront finaliser les études et investigations ainsi que l'ingénierie de détails des ouvrages.

Le CMOPAR aura la responsabilité de libérer les emprises sur toute la période des différents travaux pour permettre aux entrepreneurs d'effectuer l'installation des chantiers et la bonne conduite des travaux. Une collaboration étroite avec la DPES et Senelec sera nécessaire afin d'obtenir les différents permis et autorisation pour mener à bien cette mission.

Parallèlement, les différentes PP devront assister aux nombreux tests d'acceptation en usine des équipements principaux avant leur acheminement au Sénégal.



IV.1. Rappel des objectifs et description du Projet Accès

IV.1.1. Objectifs du Projet Accès

L'objectif du projet Accès est d'accroître l'offre et la demande d'électricité de qualité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal. L'indicateur clé retenu pour mesurer ce résultat est **le niveau de consommation d'électricité, pour usage domestique et productif**, dans les zones d'intervention du Compact. La cible en fin de Compact est de 2273 MWh de consommation d'électricité à usage domestique et 2900 MWh pour usage productif, avec un taux d'adoption de 56.36%.

IV.1.2. Description des activités du Projet Accès

1. L'activité d'infrastructure du volet offre : Il s'agira de construire environ 660 km de lignes de distribution Moyenne Tension (MT) et environs 420 km de lignes Basse Tension (BT) pour l'électrification d'environ 350 contre 325 localités initialement prévues dans cinq régions de l'Est, du sud et du centre du Sénégal en l'occurrence Kolda, Tambacounda, Fatick, Kaolack et Sédhiou. Les régions choisies de par leur potentiel productif pourraient fournir une demande suffisante pour assurer des rentabilités économiques permettant de justifier les investissements réalisés.

2. L'activité d'appui à la demande des consommateurs : Cette activité vise à soutenir et à accroître la demande d'électricité par des interventions axées sur la demande, notamment par des appuis en faveur de nouvelles connexions par une amélioration du service à la clientèle et du matériel de raccordement pour les installations intérieures, une campagne d'éducation et de sensibilisation des consommateurs et une facilitation d'accès au marché des équipements et appareils électriques pour les consommateurs. Les activités d'appui à la demande sont prévues dans les mêmes zones et en coordination avec le volet offre.

3. Activité de renforcement du réseau de distribution : Cette activité vise l'amélioration du réseau de distribution de 30 kV, à travers l'installation de disjoncteurs, de nouveaux transformateurs, d'interrupteurs contrôlés à distance pour circonscrire les zones de défauts, d'interrupteurs à commande automatique au début des longues dérivations, de nouvelles configurations de ligne, de transfert de charges, et des indicateurs de défaut pour orienter plus rapidement les opérateurs pendant les coupures et réduire ainsi la durée de celles-ci

IV.2. État d'avancement du Projet Accès

IV.2.1. Réalisations du Projet Accès

Pour le lancement des marchés du projet Accès, les trois activités citées du projet ci-dessus ont été réorganisées en deux grands groupes :

- le **Volet demande** : concernant l'activité d'appui à la demande des consommateurs ;
- le **Volet infrastructures** : regroupant les activités d'infrastructures du volet offre et de renforcement du réseau de distribution.

A. VOLET DEMANDE

1) *Conception des paramètres techniques pour la mise en place d'un programme d'Information Éducation Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC)*

Pour informer les populations sur les modalités d'abonnement, d'utilisation, de gestion et des avantages d'avoir accès à l'électricité, une importante campagne portant sur l'IEC/CCC (Information, Education Communication /communication pour le changement de comportement) est initiée par le projet.

Au cours de la deuxième année du Compact, la Stratégie IEC et les TdRs ont été validés. Pendant cette période également, il a été procédé à la stabilisation du processus de passation de marché.

2) *Étude pour la mise en place d'un programme de facilitation d'accès aux équipements pour les usages productifs*

L'objectif de cette intervention est de faciliter l'accès aux équipements à usage productif à travers la mise en place d'un mécanisme d'appui financier, mais également la sensibilisation pour assurer l'appropriation de la population cible sur les bénéfices de l'utilisation d'équipements électriques, pour des activités génératrices de revenus. Dans ce processus, l'orientation stratégique ainsi que la note conceptuelle de l'activité ont été finalisées et validées en août 2023.

3) *Le plan d'action Senelec pour réduire les délais des nouveaux raccordements dans les zones rurales du périmètre du Compact.*



Le plan d'action Senelec a été finalisé et soumis à MCC, pour ANO, 15 août 2023.

Afin de faciliter l'accès au raccordement des ménages vulnérables, il est prévu d'appuyer des ménages. Ainsi, un Protocole de partage de données a été signé le 02 mai 2023 entre MCA-Sénégal II et la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN).

Ce protocole devrait permettre l'utilisation de la base de données du Registre National Unique (RNU) afin d'identifier les 6 000 ménages vulnérables devant bénéficier gratuitement des installations intérieures électriques. Pour plus de synergie dans la démarche, des réunions techniques ainsi qu'une visite de terrain conjointe ont été menées avec le RNU entre mai et août 2023. Ce processus a permis de s'accorder sur la Méthodologie de ciblage des ménages vulnérables.

B. VOLET Infrastructures

Pour le volet Infrastructure du projet Accès qui regroupe les volets Offre et Amélioration du réseau de distribution, l'année 2 du compact est marquée par la finalisation des études techniques et les activités de passation de marchés pour le recrutement des entrepreneurs devant réaliser les infrastructures.

En effet, à la suite de l'actualisation du scoop du projet et des études de terrain, une série d'ateliers de revue des études techniques s'est tenue avec la Senelec et les PP impliquées (Consultant Conception Accès (CCA), MOSES etc.). L'objectif de ces rencontres était d'élaborer les dossiers techniques du DAO de recrutement d'entrepreneurs pour la réalisation des infrastructures d'électrification rurale MT et BT et d'Amélioration du réseau de distribution du projet Accès.

La stratégie de passation de marché a été définie avec un allotissement géographique en deux lots regroupant les volets « Offre » et « Amélioration du réseau de distribution » que sont :

- **LOT 1: « Zone Centre »: Activités volet offre de la zone centre et activités du volet amélioration du réseau de distribution**
- **LOT 2: « Zone SUD »: Activités volet offre de la zone Sud**

On peut noter ainsi les jalons suivants :

- **21 février 2023: Tenue d'un atelier du COTECH (comité technique) pour la validation des spécifications techniques ;**
- **28 février 2023: Tenue d'un atelier du COTECH (comité technique) pour la validation des critères de qualifications et des ICs du DAO ;**
- **04 mai 2023: Tenue d'un Webinaire d'information pour le lancement du DAO ;**
- **08 mai 2023: Tenue d'un atelier du COTECH pour la validation du DAO ;**
- **13 juin 2023: lancement du DAO ;**
- **03 au 08 Juillet 2023: Organisation des visites de sites avec les soumissionnaires pour la préparation des offres du DAO ;**
- **11 juillet 2023: Prebid meeting avec les soumissionnaires pour la préparation des offres du DAO ;**
- **16 août 2023: Dépouillement des offres reçues dans le cadre du DAO ;**
- **17 août au 19 septembre 2023: Tenue du panel d'évaluation des offres reçues dans le cadre du DAO.**

Ainsi, on peut noter un avancement assez confortable par rapport au planning global du projet bien que les futures échéances sont à suivre de très près.

IV.2.2. Challenges et mesures de mitigations

Les principaux challenges du projet Accès dans le volet Infra identifiés tournent autour des points suivants :

- **Le respect du calendrier de contractualisation et de réalisation des infrastructures** : les échéances politiques (Elections présidentielles prévues le 25 février 2024), les délais de passation de marché et de réalisation des infrastructures assez limite, les difficultés d'accès de certains sites surtout en période d'hivernage constituent un challenge non négligeable pour le respect des délais de mise en œuvre des infrastructures. Comme mesures de mitigation, un master planning intégrant toutes les étapes de contractualisation et de mise en œuvre est élaboré et suivi régulièrement afin d'anticiper sur un éventuel glissement

- **Les projets externes au MCA-Sénégal II et présentant une interface au projet Accès** : la réalisation effective de cinq projets suivis par d'autres programmes d'électrification rurale notamment la Senelec et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) conditionne la mise en service de certaines localités du Projet Accès. Un comité technique de suivi des projets à interface a été mise en place afin de suivre de près l'avancement de ses projets. L'objectif étant de pouvoir anticiper un éventuel retard de ces projets pouvant affecter la mise en service des infrastructures du projet Accès.

IV.3. Incrémentation des activités transversales du projet Accès

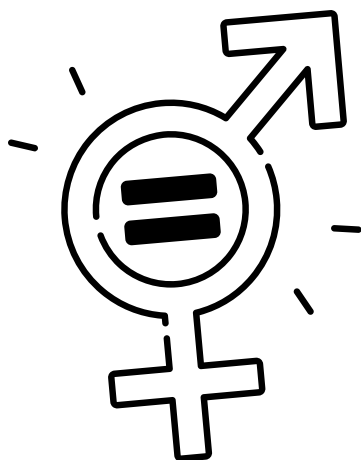
IV.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale

La conformité du projet Accès vis à vis de la réglementation nationale a été assurée à travers:

- l'obtention de tous les certificats de conformité environnementale du volet Offre (avril 2023) et Amélioration du réseau (juillet 2023) ;
- la validation des PAR des deux volets du Projet Accès en juillet 2023 ;
- la mise en place d'outil de comptabilisation des gaz à effet de serre (calculator) présenté aux PP de la gestion environnementale et sociale du compact et introduit dans les DAO du projet Accès.

En plus des points ci-dessus soulevés, la DPES a réalisé les actions communes avec le Projet Transport et citées à la section III.3.1.

IV.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale



Durant cette année 2 du Compact, les activités GIS ont consisté à accompagner la finalisation de la Conception ainsi que l'élaboration des DAO pour le volet Offre et Amélioration du Réseau. Dans cette lancée, les livrables spécifiques GIS notamment l'analyse des risques liés à la Traite des Personnes (TdP) ainsi que le plan d'atténuation y afférant, le processus de gestion des plaintes sensibles ont été élaborés. Les enjeux GIS dans les PAR (Offre et Amélioration du réseau) ont été pris en compte. Ces différents livrables ont permis de développer les spécifications GIS dans les DAO.

En ce qui concerne le volet Demande, le protocole de partage des données a pu être signé avec le RNU après l'identification des critères de vulnérabilité. A la suite, une liste de toutes les infrastructures socio-communautaires dans les villages d'intervention du projet a été relevée lors de la conception pour la préparation de l'activité Connexion.

IV.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés

IV.4.1. Situation d'exécution financière du projet Accès

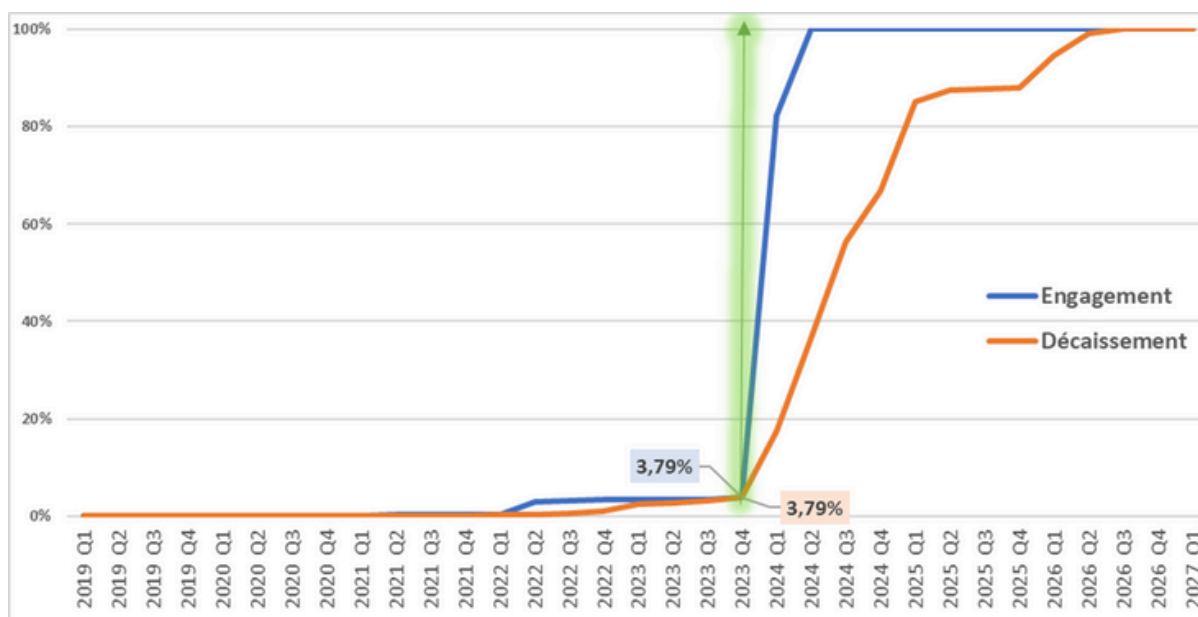


Figure 11 : Situation Financière du projet Accès

IV.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Accès

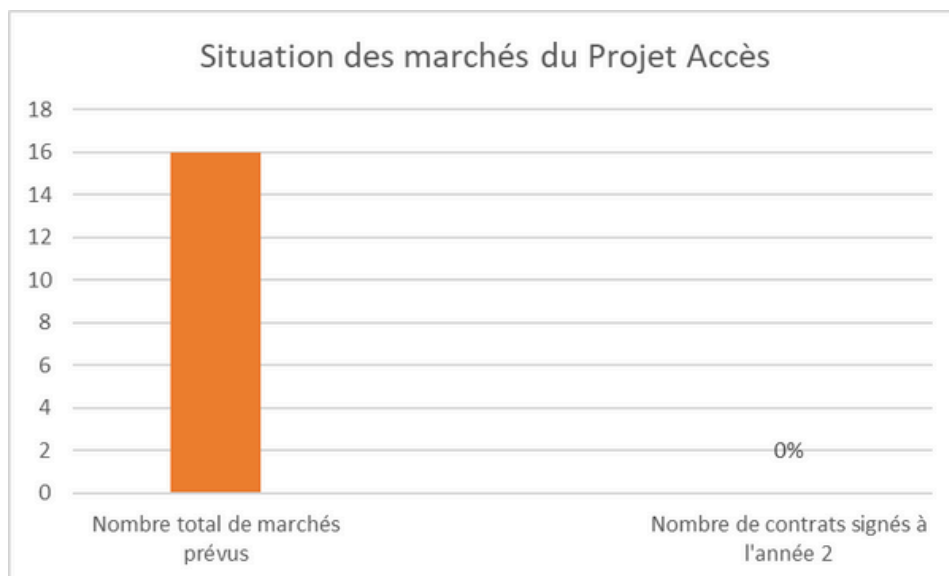


Figure 12 : Situation d'exécution des marchés du Projet Accès

Au titre de l'année 2 du Compact et dans le cadre du Projet Accès, aucun contrat n'a été signé. Cependant, il était prévu la signature d'un (1) Contrat notamment celui relatif à l'activité d'appui à la demande (Campagne d'éducation).

IV.5 Perspectives

A. VOILET DEMANDE

1 - Plan d'actions Senelec : Connexion

- Validation méthodologie de ciblage et liste des ménages vulnérables
- Soumission pour ANO MCC du Plan d'action Senelec _
- Elaboration fiches opérationnelles des activités du Plan d'action Senelec
- Validation Amendement IEA Senelec

2 - Equipements

- Validation Note Conceptuelle de l'activité équipement
- Lancement processus de recrutement de l'Entité de Mise en Oeuvre (EMO)

3 – Communication

- Préparation lancement phase passation de marché
- Elaboration et validation du DAO Education
- Recrutement de l'Entité de Mise en Oeuvre (EMO)

B- Volet Offre & Amélioration du réseau

- Evaluation de l'impact des interventions du volet Amélioration du Réseau
- Identification des positions exactes des appareillages de coupure et de protection
- Actualisation de la liste des villages et des tracés
 - Evaluation de l'impact des nouvelles réalisations sur les tracés et les villages retenus
 - Stabilisation et validation du scope actualisé du projet ACCES
- Lancement du DAO pour le Volet « Offre » et « Amélioration Réseau », avec 2 lots (Centre et Sud)
- Activation option B : Supervision et CMOPAR



Visite de sites du projet Accès pour la préparation des Dossier d'Appel d'Offre (DAO) relatifs à la fourniture et à la réalisation d'infrastructures électriques

IV.1. Rappel des objectifs et description du Projet Réforme

IV.1.1. Objectifs du Projet Réforme

L'objectif du Projet Réforme vise à **créer un environnement favorable à l'amélioration de la viabilité financière et la bonne gouvernance du secteur de l'électricité**, dans le but de fournir une électricité de qualité et en quantité.

V.1.2. Description des activités du Projet Réforme

Le Projet Réforme dispose d'un budget global de mise en œuvre de 46,7 millions de dollars américain. Il comprend principalement trois activités :

(i) **Gouvernance du secteur** qui vise à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur électrique à l'horizon 2035 à travers l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, la restructuration du secteur, le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'Energie, la planification sectorielle et l'amélioration de la participation du secteur privé ;



République du Sénégal

Un Peuple • Un But • Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES**



(ii) **Renforcement de la Régulation** du secteur qui comprend l'extension et la montée en capacités de la CRSE pour répondre aux mutations du secteur ;

(iii) **Renforcement de l'Opérateur** qui vise à améliorer les performances commerciales, financières, opérationnelles et environnementales de la Senelec.



V.2. État d'avancement du Projet Réforme

V.2.1. Réalisations du Projet du Projet Réforme

a. *Activité de Gouvernance du secteur*

1- Amélioration du cadre sectoriel

i. Cadre légal et réglementaire du code de l'électricité

Les travaux du comité de finalisation des textes d'application ont permis d'enregistrer d'importants progrès en vue du parachèvement du cadre réglementaire du code de l'électricité avec l'adoption de quatre décrets : (i) Décret n°2023-285 portant projets d'électrification rurale décentralisée, (ii) Décret n°2023-444 fixant procédures de passation des titres d'exercices relatifs aux activités réglementées ; (iii) Décret n°2023-286 relatif à l'autoproduction d'énergie électrique ; (iv) Décret n°2023-269 relatif aux conditions et de modalités de délivrances de titres d'exercice.



Le cadre réglementaire s'est, en outre, enrichi de l'arrêté déterminant les procédures applicables aux offres spontanées soumises pour le développement de l'énergie électrique à partir de l'exploitation de la biomasse.

Les travaux du comité se poursuivent pour la complétude du cadre réglementaire afin d'atteindre les conditions de pleine effectivité des dispositions du code de l'électricité. À ce titre, le projet de décret sur la planification intégrée des investissements à moindre coût a été finalisé et dispose de l'avis consultatif de la CRSE, depuis le 30 août 2023.

Ce projet de décret est en attente d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en vue de son adoption en Conseil des Ministres. De même, le projet de décret sur les clients éligibles et le projet d'arrêté sur le seuil d'éligibilité sont en cours d'examen.

L'adoption de ces textes participera à la mise en place des conditions juridiques pour l'effectivité du droit d'Accès des Tiers au Réseau (ATR), en ce qu'ils détaillent les conditions et modalités d'achat de l'électricité par les clients éligibles, les détaillants indépendants et le gestionnaire du réseau de distribution qui peuvent acheter de l'électricité auprès de fournisseurs de leur choix.

Par ailleurs, le comité poursuit la finalisation du projet de loi sur la réorganisation de Senelec qui est en consultation préalable du SGG auprès des ministères et acteurs pertinents, à la suite de l'avis de la CRSE. L'adoption de ce projet de loi constituera un jalon majeur dans la restructuration du secteur de l'électricité.

ii. Accès des tiers au réseau

Le Projet Réforme du Compact accompagne le Gouvernement dans la mise en œuvre des modalités techniques permettant l'opérationnalisation de l'ATR avec la mise en place du Bureau d'Accès des Tiers au Réseau de Transport (BART), les travaux institutionnels et les développements informatiques.

Après l'élaboration et la validation du manuel organisationnel qui recense les processus, les activités, les modalités de mise en œuvre et d'organisation du BART, un appel d'offres lancé en mai 2022 a permis de recruter LBC/ANTG en charge des développements informatiques du BART pour le décompte et la facturation mais aussi pour la publication.

Les travaux du prestataire ont permis de disposer du diagnostic, d'élaborer le design général des outils et de valider les Proof of Concept (POC) à la suite de l'atelier de présentation organisé les 13 et 14 juillet 2023. Cette activité est menée dans une démarche participative avec la mise en place d'une équipe « Agile » composée du Product Owner, de son adjoint et des développeurs informatiques de Senelec. Cette équipe a pu bénéficier de formations organisées par RTEi portant sur les fondamentaux et exigences de la méthodologie agile (5 et 6 juin) ainsi que sur le service commercial du BART (3-7 juillet).

Au titre des travaux institutionnels, le Projet Réforme a travaillé avec le ministère en charge de l'Énergie, CRSE et Senelec sur la structure du marché compétitif à la suite de l'atelier de présentation et de validation du 22 février 2023.

2- Renforcement des capacités du Ministère du Pétrole et des Énergies et Planification sectorielle

i. Renforcement des capacités en planification intégrée du MPE

L'étude portant développement et l'élaboration du cadre de la Planification sectorielle intégrée est en cours d'achèvement. Elle s'inscrit dans l'accompagnement du Projet Réforme pour renforcer les capacités de planification intégrée à moindre coût des investissements du Sénégal en conformité aux dispositions de l'article 5 du code de l'électricité. Parmi les réalisations de l'étude figurent :

- Le diagnostic des capacités de planification ;
- Le cadre du Plan Intégré à Moindre Coût (PIMC) ;
- Le programme de renforcement des capacités ;

- Les documents de référence qui présentent les méthodologies à mettre en œuvre pour la réalisation des activités de planification du PIMC (la prévision de la demande, la planification de la production, du réseau de transport, des réseaux de distribution et de l'électrification rurale) ;
- Les spécifications techniques qui fournissent une description des logiciels, fonctionnalités et modules requis ;
- Les outils techniques du PIMC composés du modèle technico-financier et de la base de données.

Dans le cadre du renforcement des capacités, plusieurs sessions de formations ont été tenues avec les référents désignés pour représenter les différents segments de la chaîne électrique (production, transport, électrification rurale et distribution, demande et efficacité énergétique, ainsi que le gaz).

Les sessions de formation organisées de juillet à octobre ont touché 11 référents et ont concerné spécifiquement la planification de la production, du transport, de la distribution et de l'électrification rurale, de la prévision de la demande et l'efficacité énergétique. Les questions relatives à l'économie de la chaîne gazière, les analyses économiques et financières des projets ont été également traitées.

En outre, une formation sur le modèle technico économique a été organisée les 23 et 24 octobre au profit des membres des groupes de travail. Cette formation a permis aux 22 participants venus de MPE, CRSE, Senelec, ASER, ANER et AEME de se familiariser aux différents paramètres et hypothèses du Modèle Cout des Investissements établi suivant logiciel PLEXOS ainsi qu'aux modalités de fonctionnement de la base de données.

ii. Appui institutionnel de MPE

Le Projet Réforme a signé le 06 juin 2023 avec le consultant Ginger SOFRECO un Contrat pour l'assistance technique « Appui institutionnel pluriannuel du Ministère du Pétrole et des Énergies ». Cet appui institutionnel vise à renforcer les capacités de MPE en coordination, en pilotage, en formulation des politiques et en planification. Cette assistance technique s'inscrit dans la logique de rehaussement des capacités opérationnelles du MPE pour une meilleure exécution des attributions du code de l'électricité.

L'appui a permis de disposer du diagnostic des capacités du MPE à la suite du rapport de démarrage. Il a, par ailleurs, permis d'élaborer le rapport de la seconde revue de la Feuille de route électricité 2035 qui a fait l'objet d'un atelier national le 05 octobre 2023. L'organisation de cet atelier de revue s'inscrit dans l'accompagnement du Projet Réforme au GdS en vue de satisfaire l'engagement contractuel du Compact.

3- Amélioration de la participation du secteur privé

Le Projet Réforme a lancé, le 13 septembre 2023, le processus de sélection d'un Consultant pour la mise en place d'un guichet unique. L'objectif de l'étude est d'apporter au MPE l'assistance technique requise pour la conception et l'opérationnalisation d'un Guichet Unique pour simplifier et faciliter les démarches des acteurs du secteur privé à obtenir les titres d'exercices, nécessaires à leurs activités dans le secteur de l'électricité.

4- Perspectives

Les perspectives pour l'activité gouvernance sectorielle sont :

- Le parachèvement du **cadre réglementaire du code** de l'électricité ;
- La mise en service du **BART** ;
- L'élaboration du **PIMC** initial ;
- La mise en œuvre du programme de **renforcement des capacités** pour le MPE ;
- Le démarrage des travaux pour la mise en place du **guichet unique**.

b. Activité de Renforcement du Régulateur

1- Amélioration de la Gouvernance du Régulateur

i. L'étude relative à l'Appui à la Gouvernance du Régulateur

Cette activité s'inscrit dans le cadre du Renforcement du Régulateur du Projet Réforme en vue d'accompagner la CRSE dans l'amélioration de sa gouvernance à travers la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle, conformément à la loi n°2021-32 portant création, organisation et attributions de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie.

Pour ce faire, le Groupement Mazars/Macroconsulting a été sélectionné pour mener l'étude relative à « l'Appui à la Gouvernance du Régulateur et Études (incluant l'étude sur l'autonomie financière et l'appui à l'application de la réglementation) ».

Après avoir défini le cadre théorique et méthodologique de la mission, le Projet Réforme, avec l'appui du Consultant, a produit :

- Un rapport d'audit organisationnel et des ressources humaines de la CRSE ;
- Une proposition d'une nouvelle structure organisationnelle de la nouvelle CRSE ;
- Un plan de déploiement du personnel ;
- Un rapport des fiches de poste suivant l'organigramme validé par la CRSE et
- Un rapport final de la période de base.

Suite à la nomination du Conseil de régulation de la CRSE en septembre 2023, le consultant mandaté par MCA-Sénégal II a présenté la nouvelle structure organisationnelle (Organigramme) de la CRSE pour approbation.

2- Amélioration de la substance régulatoire

i. Audit du réseau

Le dernier trimestre de l'an 2 est aussi marqué par la finalisation de l'Étude sur l'audit du Réseau. Le Consultant (groupement SEURECA /Nodalis) a proposé les deux derniers livrables de l'Étude relative à l'audit du réseau: diagnostic et plan d'actions pour l'amélioration des performances opérationnelles des opérateurs titulaires de concession notamment :

- Le projet final de plan d'amélioration des performances pour la réduction des pertes, l'amélioration de la continuité de service et la conformité des titulaires de concession ;
- Le Rapport Inspections réseaux.

ii. Tarif Accès des Tiers au Réseau

Dans le cadre de l'Accès des Tiers au Réseau, le Consultant Tetrtech a accompagné la CRSE de janvier à mai 2023 dans la détermination du Tarif d'utilisation du réseau de transport à travers :

- Une revue du cadre et Benchmarking ;
- Une analyse et prévision des coûts, méthodologie et détermination du tarif transport ;
- Un modèle financier (Excel) de calcul du tarif.

A date, la décision de la CRSE sur le tarif à appliquer est en attente.

iii. Établissements et la mise en place des règlements et de procédures de régulation de la CRSE

La seconde année de mise en œuvre du Projet Réforme est aussi marquée, en février 2023 par le lancement de la demande de proposition de l'étude relative à l'établissement et la mise en place des règlements et de procédures de régulation de la CRSE.

Cette étude a pour objectif d'apporter à la CRSE l'assistance technique pour l'élaboration et l'opérationnalisation des règlements et des procédures de régulation ainsi que la mise en œuvre des outils de régulation du sous-secteur de l'électricité pour répondre aux missions et attributions qui leur sont données par le code de l'électricité et la loi portant création de la CRSE.

À l'issue du processus de passation de marché, le groupement RTEi/Nodalis a été sélectionné pour mener l'étude et le Contrat signé en septembre 2023.

3- Perspectives

Amélioration de la Gouvernance du Régulateur

- Finalisation de l'étude comparative salariale du personnel de la CRSE ;
- Élaboration et mise en œuvre du plan de développement des carrières de la CRSE et réalisation des formations prioritaires ;
- Signature contrat pour l'appui à l'élaboration et à l'exécution d'une stratégie de communication pour la CRSE.

Amélioration de la substance réglementaire

- Élaboration de la documentation des règlements, procédures de régulation et autres documents types de la CRSE ;
- Signature contrat pour Assistance technique pluriannuelle de la CRSE.

c. Activité de Renforcement de l'Opérateur

Deux activités principales caractérisent l'appui du Projet Réforme à Senelec pendant la deuxième année de mise en œuvre du Compact. Il s'agit de l'amélioration des performances de l'opérateur public, Senelec, et du renforcement de la gestion des réseaux de Transport et de Distribution d'électricité.

1- Amélioration des performances de Senelec

Spécifiquement à l'activité de Renforcement de l'Opérateur, MCC a proposé de tirer parti du Financement Basé sur les Résultats (FBR) pour créer un programme d'incitation à la performance, visant à améliorer les résultats de Senelec.

L'objectif général de l'activité est de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'incitation à la performance de l'opérateur en utilisant les mécanismes du FBR, conformément aux directives de MCC en matière de dons, dans le but de contribuer à l'amélioration des résultats de Senelec.

En outre, un accompagnement est prévu pour les acteurs du secteur afin d'améliorer les systèmes de gestion de performances. Après la stabilisation des TdR pour l'activité liée à la conception et à la mise en œuvre du FBR, le DAO a été préparé et lancé, le 31 août 2023. Le panel d'évaluation technique s'est tenu du 16 au 24 octobre 2023.

S'agissant du renforcement des capacités des services généraux, l'objectif général est d'accompagner Senelec à définir et à mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en gestion d'actifs, en comptabilité et gestion financière, en audit et en suivi des performances opérationnelles et financières dans le but d'améliorer les performances globales de Senelec. Une série de rencontre avec les directions concernées a eu lieu du 02 au 06 octobre 2023 en vue d'actualiser les besoins en renforcement des capacités.

2- Renforcement de la gestion des réseaux de transport et de distribution

L'assistance technique visant à améliorer la gestion des réseaux de transport et de distribution de Senelec est traduite par deux principales activités : le support à la préparation et à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) d'une part, l'étude et la formation pour l'implémentation et l'extension aux applications mobiles du système de gestion des actifs des réseaux et de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour Senelec d'autre part.

Dans le cadre du support et de la mise en place du SIG en vue d'accompagner Senelec à se doter d'une Infrastructure de Données Spatiales (IDS) afin d'optimiser la gestion des données centralisée de l'ensemble du réseau électrique (HTB, HTA et BT), le contrat a été signé le 09 novembre 2022.

Ce marché englobe l'acquisition de matériels et de logiciels pour un déploiement optimal du SIG, la collecte et l'intégration des données manquantes du réseau dans le SIG. Les prestations de services ont démarré le 10 novembre 2022 par une réunion de lancement tenue dans les locaux de MCA-Sénégal II.

Cette activité est axée sur quatre activités clés, y compris un programme de formation:

- Planifier les activités d'accompagnement et valider le plan de déploiement ;
- Mettre en œuvre le programme d'accompagnement de Senelec ;
- Rédiger les DAO nécessaires au bon déploiement du matériel et des logiciels du SIG ;
- Collecter les données manquantes (des réseaux HTB, HTA et BT).

Dans le cadre de la mise œuvre du plan de déploiement et d'accompagnement du SIG, une mission de benchmarking a été effectuée pour l'amélioration du SIG au sein de Senelec afin que cette dernière expérimente et observe le système en cours d'opération.

L'objectif général de la mission était de rencontrer et discuter avec les partenaires du consultant afin de renforcer la stratégie du SIG de Senelec.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les capacités de Senelec pour l'implémentation du SIG d'Entreprise et son intégration avec le DMS de Schneider Electric en passant par son module SIG/ArcFM qui est une solution complète de GIS pour les entreprises ;
- Avoir une compréhension partagée des tenants et aboutissants des produits et technologies de ESRI et de Schneider Electric qui fonctionne en parfaite cohésion ;
- Bénéficier d'un retour d'expériences sur les solutions ESRI et Schneider Electric utilisées par la compagnie de distribution d'électricité de Abu Dhabi ainsi que des difficultés et recommandations y associées.

Il est noté entre autres qu'une stratégie du SIG a été proposée à Senelec en vue d'une mise à jour de la structure organisationnelle (organisation, composition, rôles du nouveau SIG) du service SIG. Un programme de formation à court et long terme pour tous les utilisateurs dans l'entreprise est en cours de validation, tandis que la migration des données est finalisée permettant d'avoir une centralisation de l'ensemble des données de la base de données SIG.

Après le processus de migration des données, les écarts dans les réseaux HTB, HTA et BT dans la base centrale sont déterminés afin de collecter les données manquantes et corriger les données migrées avec erreur en utilisant l'application ESRI Field Maps.

L'activité de collecte de données a débutée par un projet pilote, commençant par la configuration et le test des outils, puis par la formation des agents de Senelec à la méthodologie, et enfin, par la collecte des données d'équipement d'infrastructures HTB, HTA, BT et de compteurs dans la zone sélectionnée pour la mise en œuvre du pilote. Cette phase pilote est en cours d'évaluation.

Le DAO relatif à l'acquisition d'outils informatiques pour le SIG est en cours de finalisation.

En ce qui concerne l'implémentation et l'extension aux applications mobiles du système de gestion des actifs des réseaux et de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) de Senelec, le DAO a été lancé le 02 mai 2023. L'objectif de cette activité est d'appuyer Senelec dans l'amélioration de la gestion des réseaux pour une exploitation pérenne et optimale. La séance de négociation du contrat est prévue le 19 octobre 2023 et le processus de passation suit son cours.

3- Perspectives

Amélioration des performances de Senelec

- La signature du contrat avec le consultant en charge de la conception et de la mise en œuvre du FBR ;
- Conception et mise en œuvre du FBR ;
- Recrutement du consultant Grant ;
- Finalisation des TdRs pour la formation des services généraux et l'acquisitions de matériels logistiques et informatiques et lancement du DAO.

Renforcement de la gestion des réseaux de transport et de distribution

- Le lancement du dossier d'appel d'offres pour l'acquisition des outils informatiques du SIG ;
- Signature du contrat acquisition des outils informatiques du SIG ;
- La signature du contrat avec le consultant en charge du GMAO ;
- Finalisation des spécifications techniques des outils du GMAO.

V.2.2. Challenges et mesures de mitigations du Projet Réforme

DEFIS RENCONTREES	RECOMMANDATIONS
<p>ACTIVITE GOUVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans l'adoption des décrets (PIMC, clients éligibles) ; • Retards dans les travaux institutionnels préalables à l'achèvement des développements informatiques du BART ; • Lenteurs dans la mise en place de la Cellule de mise en œuvre de l'IAE avec MPE. • Délais de passation des marchés trop longs 	<p>ACTIVITE GOUVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sensibilisation de MPE/SGG sur l'urgence ; • Adopter les règles de marché adaptées au design ; • Adopter le tarif d'ATR ; • Parachever le recrutement du personnel dédié à la cellule de mise en œuvre du MPE. • Raccourcir les délais de signature des certains documents
<p>ACTIVITÉS RENFORCEMENT RÉGULATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans l'installation du Conseil de Régulation de la CRSE ; • Lenteurs dans le démarrage des activités de l'Accord d'Entité de Mise en œuvre de la CRSE 	<p>ACTIVITE RENFORCEMENT RÉGULATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulser l'installation du Conseil de Régulation de la CRSE en mettant en exergue les implications sur le Compact ; • Tenir une rencontre de pilotage et de démarrage des activités de l'IEA de la CRSE pour dénouer les points de blocages.
<p>ACTIVITÉS RENFORCEMENT OPERATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication de SENELEC réduite ; • Retard dans le processus de recrutement du consultant Grant ; • Retard dans les paiements de prime d'incitation (dus à des lenteurs de vérification) ; • Dépassement du budget IT TOOLS SIG. 	<p>ACTIVITE RENFORCEMENT OPERATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité de suivi FBR au sein de SENELEC ; • Accélérer le processus de recrutement du consultant Grant ; • Définir des KPIs SMART ; • Procéder à un arbitrage budgétaire afin de dégager des fonds pour le budget IT TOOLS SIG.

V.3. Incrémentation des activités transversales du Projet Réforme

V.3.1. Réalisations de la Direction Performance Environnementale et Sociale

Au titre du renforcement de l'Opérateur, la Direction Performance Environnementale et Sociale a poursuivi l'accompagnement de Senelec dans le cadre du SGES qui a été élaboré, adopté et mis en œuvre depuis le 30 septembre 2022. Ce document sert de cadre normatif de gestion de l'ensemble des aspects environnementaux et sociaux incluant le GIS dans le cadre des interventions de Senelec sur le périmètre du Compact. Pour rappel, des séances de formation du Département Qualité Sécurité Environnement (DQSE) de Senelec sur la politique GIS de MCC et sur les Normes de Performance (NP) de la SFI ont été organisées au courant de la première année du Compact.

Dans ce sillage, des séances de formation du DQSE de Senelec sur la politique GIS de MCC et sur les NP de la SFI ont été organisées. Ces formations et sensibilisations ont porté sur différentes thématiques dont la gestion des déchets, la gestion des sites et sols pollués, la gestion du SF6, le bilan carbone et enfin La formation en habilitation électrique.

Un plan de recrutement pour étoffer l'équipe du DQSE a été défini dans le SGES de Senelec. Mais, en l'absence de signature de la note de direction de Senelec devant consacrer la mise en œuvre du SGES, les recrutements en cours au niveau de DQSE ne sont pas encore effectifs. En effet, en l'absence de signature de ladite note de direction, la mise en œuvre de plusieurs activités du plan d'action risque d'être compromise. Par ailleurs, les documents de sauvegarde environnementale et sociale sont en cours d'élaboration au niveau de Senelec. L'ensemble de ces activités sont consignées dans un plan d'actions dont le suivi est fait de manière périodique à travers des réunions, des rapports et des visites sur site.

Le lancement de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a été fait en mars 2022. Le consultant a été recruté en septembre 2022 pour élaborer une EESS qui accompagne les projets du Compact énergie (Réforme, Transport et Accès), en vue d'identifier et évaluer les principaux enjeux environnementaux et sociaux globaux, synergiques et cumulatifs positifs ou négatifs associés à ces projets et qui ne peuvent être pris en charge par les EESS spécifiques à chaque projet. Les résultats de cette étude ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires sur les aspects de Performance Environnementale et Sociale ESP des acteurs stratégiques du secteur.

Ce plan d'action comprend plusieurs mesures stratégiques qui sont entre autres :

- Elaborer et mettre en œuvre des outils de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture ;
- Intégrer dans les cahiers de charges des opérateurs privés de production d'énergie l'obligation de mettre en œuvre des exigences liées à l'efficacité énergétique et les bonnes pratiques de la Production ;
- Appliquer des tarifs préférentiels pour les usages productifs et/ou de coûts différenciés selon les besoins et les groupes cibles par un système de péréquation permettant aux plus riches de soutenir les groupes les plus vulnérables ;
- Appuyer Senelec à établir des Directives Environnementales et Sociales couvrant à minima :

- La définition des emprises de sécuritaires des lignes de transport électrique
- Les conditions de sécurisation des emprises des lignes électriques
- Les procédures de gestion des déchets dangereux
- Les conditions d'agrément des prestataires en charge de la gestion des déchets dangereux
- Les techniques et technologies admissibles en matière de gestion des déchets dangereux
- Les indicateurs de performance environnementale et sociale des projets dans le secteur de l'énergie
- Réviser la norme NS 05-061 pour intégrer les rejets d'eaux usées provenant des exploitations agricoles
- Réviser le canevas de l'analyse environnementale initiale (AEI) de la DEEC
- Renforcer les capacités des services du Ministère de l'Environnement sur les problématiques liées à la caractérisation des habitats et sur les méthodes de suivi de la biodiversité

Former les commissions départementales de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI) sur les standards de réinstallation édictés dans le SGES de Senelec et alignés aux NP de la SFI et des autres partenaires techniques et financiers du Sénégal en termes d'élaboration et de mise en œuvre des PAR.

V.3.2. Réalisations de la Direction Genre et Inclusion Sociale

Les réalisations de la Direction GIS pour la période ont été marquées par la conduite de l'audit genre programmatique de Senelec et la mise en œuvre du programme de stage Jiggeen Mooy Iéer (JML).

Le rapport final de l'audit ainsi que les recommandations ont été restituées et validées avec les différentes directions concernées par l'audit. Aussi, ces documents ont été partagés et validés par le Comité Directeur de Senelec qui s'est engagé à la mise en œuvre des recommandations.

Concernant le programme JML, cette deuxième année a été une opportunité de finaliser la conception à travers l'élaboration des outils de suivi, l'organisation de visite dans les établissements scolaires ainsi que dans les institutions affiliées au MPE pour identifier les opportunités d'accueil de stagiaires. Il s'en est suivi le lancement officiel du programme, l'ouverture de la plateforme de candidature ainsi que la sélection des bénéficiaires.

Cet exercice a permis d'avoir aujourd'hui, 22 jeunes femmes en stage dans six (6) institutions affiliées au MPE (Senelec, Aser, CRSE, Ges-Petrogaz, Petrosen, PNB). Les filières techniques représentent 68%, contre 32% pour les filières administratives et de soutien. Ceci consolide l'objectif de départ du programme de stage, était d'avoir 60% des stagiaires dans les métiers techniques. Aussi, parmi les stagiaires, 12, soit 54% sont basées dans les régions (6 à Kaolack, 5 à Fatick et 1 à Tambacounda), et le reste (10) est basée à Dakar. Le suivi du programme est en cours avec la tenue des réunions régulières avec les mentors et les stagiaires ainsi que le renseignement des outils de suivi.



V.4. Exécution budgétaire et activités de passation de marchés

V.4.1. Situation d'exécution financière du Projet Réforme

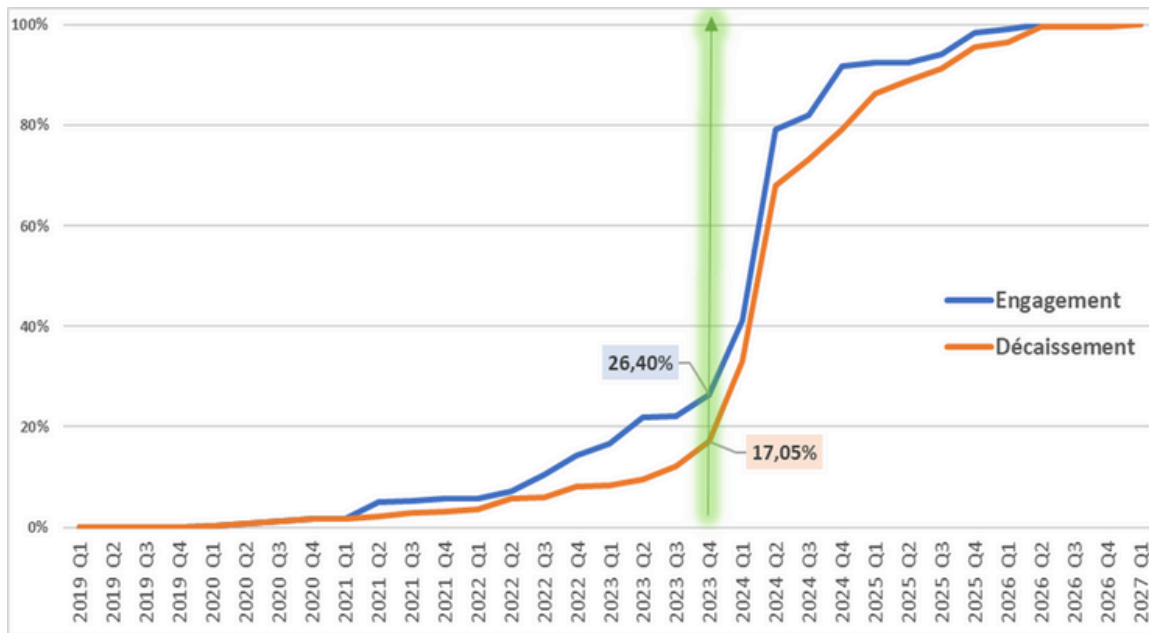


Figure 13 : Situation Financière du Projet Réforme

V.4.2. Situation d'exécution des marchés du Projet Réforme

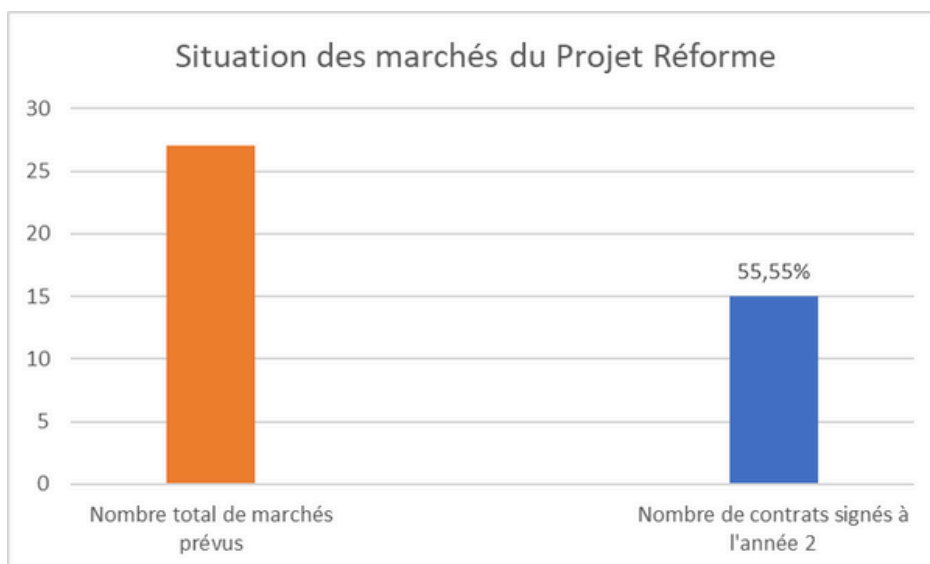


Figure 14 : Situation d'exécution des marchés du Projet Réforme

Sur 27 marchés prévus durant la mise en œuvre du Compact, au titre du projet Réforme, 60,87% ont été réalisés avec la signature de 15 contrats dont 5 déjà clôturés.

La signature des principaux contrats du projet Transport et la finalisation de décrets d'application marquant un progrès vers l'amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur de l'électricité ont constitué des jalons importants dans la mise en œuvre du Compact. Ainsi, la deuxième année du Compact redonne un regain de confiance dans l'atteinte des objectifs du Compact au regard des défis notés dans l'An1 de mise en œuvre.

Les retards, par rapport au planning de mise en œuvre, constatés à l'année 1 du Compact sont de plus en plus maîtrisés mais restent toujours un défi pour l'achèvement complète de toutes les activités du Compact surtout pour le Projet Accès.

Des défis à surveiller persistent en ce qui concerne :

- L'obtention des permis et autorisation pour conduire à bien et dans les délais les travaux du projet Transport ;
- Le parachèvement du cadre réglementaire du code de l'électricité notamment les conditions juridiques pour l'effectivité de l'ATR et de la restructuration de Senelec ;
- La surveillance des zones d'interventions du Projet Accès vu l'interférence avec d'autres interventions de même nature et de même objectif, tel que le PUDC.

La poursuite des acquis de l'An2 et la poursuite de l'engagement des PP soutenues par les activités de renforcement de capacité et les IEA permettront sans nul doute de lever les multiples défis pour un niveau d'avancement satisfaisant à l'An3 et un achèvement à temps des activités du Compact. Cependant, il importe de rester vigilant quant au respect des plannings.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SENEGAL II

REDUIRE LA PAUVRETE PAR
LA CROISSANCE ECONOMIQUE



+221 33 889 05 10



info@mcasenegal.sn



www.mcasenegal.sn

